

Commission des Sports du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014–2015

27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2015 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Sport-études» (article 76 du règlement)	4
2	Questions orales (Article 81 du règlement)	6
2.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Impossibilité pour bon nombre de communes d’être bénéficiaires du dispositif “Été Jeunesse”»	6
2.2	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Équipes de football pour non-voyants en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	7
2.3	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Adeptes du Quidditch».....	8
2.4	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Rapport du centre fédéral d’expertise des soins de santé sur le dépistage systématique du risque cardiaque de mort subite pour les jeunes sportifs»	8
2.5	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Formation des signaleurs moto présents lors des courses cyclistes»	9
2.6	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Entrevue avec le Collège provincial liégeois à propos des randonnées cyclotouristes»	10
2.7	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Certificat médical pour la pratique de la boxe»	11
2.8	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Conseil supérieur des sports (CSS)»	12
2.9	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Mauvais procès de la Pro League à Mouscron-Peruwelz (RMP)»	13
2.10	Question de M. Yves Evrard à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Organisation prochaine d’une manche du Championnat du monde d’Enduro à Saint-Hubert».....	14
2.11	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Conséquences des nouvelles dispositions du plan “Foot”».....	15
2.12	Question de Mme Valérie De Bue à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Coût excessif de l’avion des Diables rouges»	17
2.13	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Place du roller en Fédération Wallonie-Bruxelles»	17
2.14	Question de Mme Valérie De Bue à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Plan basket».....	18
2.15	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Décrochage sportif»	19
2.16	Question de M. Olivier Destrebecq à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Survie de l’URLC»	20
2.17	Question de M. Philippe Knaepen à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Nouvelles formes de hooliganisme».....	21
2.18	Question de M. François Desquesnes à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Appel à projets “sport et intégration”»	22
2.19	Question de M. Yves Evrard à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Insertion par le sport et état des infrastructures sportives à l’IPPJ de Saint Hubert»	23
2.20	Question de M. Patrick Lecerf à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Réglementation Été Sport»	23
2.21	Question de M. Patrick Prévot à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Lésions de surcharge chez les jeunes sportifs».....	25

2.22	Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Football et centre de formation des jeunes à Mons».....	26
2.23	Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Projet “Playing for Success”»	27

Présidence de M. Bea Diallo, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 22.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Sport-études» (article 76 du règlement)

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'ai préféré l'interpellation à la question afin d'ouvrir le débat sur cet important sujet. J'espère que mes collègues se joindront à cette interpellation.

On considère à juste titre la jeunesse comme un moment privilégié de la vie. Le jeune, en pleine évolution intellectuelle, reçoit une éducation et de multiples informations. Sa personnalité se forme.

Je pouvais ouvrir ce débat en commission de l'Éducation ou en commission des Sports. J'ai choisi les deux. En effet, je ne voulais pas recevoir une réponse limitée par les compétences de l'un ou l'autre ministre. Les deux ministres doivent œuvrer ensemble pour que les études, et particulièrement les études secondaires, soient un moment d'épanouissement intellectuel et physique. *Mens sana in corpore sano.*

La Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà pris de nombreuses mesures. Nous n'avons plus à envisager de grands bouleversements ou à regarder ailleurs ce qui s'y passe. Certaines formations sont déjà bien connues. D'autres le sont beaucoup moins alors qu'elles fonctionnent bien. C'est notamment le cas près de mon domicile.

La possibilité de faire du sport est offerte au commun des mortels comme aux meilleurs, afin que les jeunes puissent s'épanouir dans leur formation, secondaire ou universitaire, quels que soient leurs résultats sportifs. Les plus talentueux d'entre eux sont ainsi rapidement détectés. C'est notamment le cas en volleyball, dont je suis un grand passionné.

Le jeune a-t-il le physique et la mentalité pour pratiquer ce sport? Les prédispositions sont nécessaires, mais elles ne suffisent pas. Sans un entraînement et un encadrement appropriés, le plus doué des sportifs ne progressera pas. Les mondes du sport et de l'éducation se croisent pour tirer le meilleur du jeune et le pousser, sans le casser.

Quels sont les programmes, les options et les modules qui permettent aux jeunes de faire du sport pendant leurs études en Fédération Wallonie-Bruxelles? Le ministre peut-il les détailler et

les commenter?

Le ministre peut-il faire le point sur le «sport-études» prévu dans le décret de la Communauté française du 8 décembre 2006? Quelles conditions un établissement doit-il réunir pour organiser une de ces filières? Quelles sont les conditions d'accès des jeunes au «sport-études»?

Comment ces filières sont-elles organisées? Quelle est l'aide apportée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour encadrer le «sport-études»? Existe-t-il d'importantes disparités géographiques? Certaines options rencontrent-elles plus de succès dans certaines provinces? Si c'est le cas, comment l'expliquez-vous?

Quelle est la part de la population scolaire qui a choisi le sport comme vecteur complémentaire à l'éducation?

Quel est le suivi médical de ces jeunes? Un suivi spécifique est-il assuré par une équipe médicale ou par les encadrants et les entraîneurs du jeune?

Quel est le budget alloué par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation et la programmation du «sport-études»? A-t-il évolué ces dix dernières années?

L'air du temps n'est pas qu'une question de budget. Nous avons récemment appris le décès de Régis Ghesquière. Ce sportif avait participé aux Jeux olympiques de Munich sans aucun encadrement.

Il n'avait pas d'entraîneur avec lui, car la Fédération, à l'époque, ne débloquent pas les budgets à cet effet. On n'est plus dans ce monde-là! Aujourd'hui, on met les conditions en place pour que le jeune puisse pratiquer son sport. Mais tout cela a un coût. En dix ans, les coûts ont-ils évolué?

Y a-t-il eu des rapports d'évaluation de l'Inspection sur ce sujet? Dans l'affirmative, pourrait-on les diffuser pour que l'on puisse en discuter? Sinon, ne devrait-on pas demander un tel rapport à l'Inspection afin de disposer d'une vue d'ensemble nécessaire pour approfondir le débat?

Les jeunes qui ont suivi cette filière obtiennent-ils des résultats sur le plan sportif et scolaire? Dans quelle mesure faut-il encourager et promouvoir cette orientation scolaire?

Enfin, les jeunes qui se sont engagés dans cette voie s'y sont-ils épanouis?

M. René Collin, ministre des Sports. – La problématique que vous soulevez, Monsieur Crucke, mérite certainement une interpellation et même un large débat. Cela m'a donné l'idée de proposer à ma collègue de l'Éducation d'organiser une rencontre dans les mois à venir pour aborder l'ensemble des questions que vous avez évoquées. C'est en rassemblant les responsables de l'éducation et les milieux sportifs que l'on pourra trouver une véritable réponse à toutes ces ques-

tions intéressantes.

Les options «sport-études» sont organisées dans l'enseignement. L'administration générale du sport n'est pas compétente pour ce volet, mais gère certains points partiellement en lien avec la matière. Pour l'heure, si un étudiant est reconnu sportif de haut niveau, espoir sportif ou partenaire d'entraînement, il peut bénéficier d'aménagements scolaires (jours d'absence justifiée, remplacement du cours d'éducation physique ou d'options), notamment pour augmenter ses heures de pratique sportive. Les aménagements sont variables en fonction de la filière d'enseignement (général, technique de transition, technique de qualification ou professionnel) et aussi du degré d'études. Le système est profitable à un public spécifique, les sportifs reconnus au sens du décret du 8 décembre 2006, sans pour autant que cette population ait l'obligation de s'inscrire dans un «sport-études».

Certains sportifs reconnus font partie du centre de formation «Élites» de leur fédération. Au même titre que les autres sportifs reconnus, ils bénéficient d'aménagements scolaires, mais ils disposent aussi de la liberté de choisir un parcours scolaire en dehors d'une option «sport-études». Ces centres de formation sont financés par l'entremise des plans-programmes inscrits dans le budget sport. Les fédérations de tennis et de gymnastique, par exemple, sont installées au centre sportif La Sapinette à Mons. La fédération de basket-ball a son siège au centre sportif La Mosane à Jambes. Les fédérations de rugby, de handball et de volley-ball fréquentent le centre Le Blanc Gravier à Liège.

Le montant demandé aux fédérations sportives pour couvrir les charges relatives à l'accueil des jeunes inscrits dans les centres de formation, en internat dans les centres ADEPS, fait l'objet d'un forfait journalier unique de 17,40 euros. C'est un tarif préférentiel qui s'approche des tarifs pratiqués dans les internats de la direction générale de l'Enseignement. Ils ont pour but d'aider financièrement les élèves et leurs familles. Le jeune qui le souhaite peut s'inscrire dans la filière «sport-études». Aucun niveau de performance n'est exigé. L'inscription n'est pas conditionnée à un statut sportif tel que défini dans le décret, car les aménagements sont internes à l'école. L'ADEPS n'apporte pas d'aide pour les sections «sport-études» puisque l'organisation et le financement relèvent entièrement de l'enseignement. D'où la nécessité de rassembler les intervenants de l'enseignement et du sport pour donner des réponses précises à vos questions.

Un carnet de liaison et d'entraînement est réalisé par l'ADEPS. C'est en quelque sorte un journal de classe pour le suivi du sportif. Il est délivré à chaque jeune qui bénéficie d'un statut. Ce document permet d'identifier le nombre de périodes d'aménagements scolaires ainsi que le type d'enseignement suivi. Je n'ai pas les statistiques scolaires proprement dites. Par contre, j'ai

les statistiques pour les sportifs reconnus. Pour l'année 2014-2015, on compte 1 523 sportifs reconnus selon la répartition suivante: 1 282 espoirs sportifs aspirants; 111 espoirs sportifs internationaux, 99 sportifs de haut niveau et 31 sous le statut «partenaire d'entraînement». Par ailleurs, 85 sportifs bénéficient d'un contrat de sportif de haut niveau. Les statuts sont répartis de la manière suivante: dans le fondamental, 43; dans le secondaire, 1 087; dans le supérieur, 250; il y a 80 travailleurs et 63 ont un autre statut, ce qui donne un total de 1 523 sous statut de sportif.

Dans le secondaire, l'administration générale du sport n'a pas, à ce jour, les statistiques relatives aux sportifs reconnus inscrits dans un «sport-études». Le nombre de sportifs reconnus ces trois dernières années est resté plus ou moins stable. En 2012-2013, il y en avait 1 434; en 2013-2014, 1 504; en 2014-2015, 1 523. Plusieurs espoirs sportifs qui passent par cette filière d'aménagements scolaires bénéficient ou ont bénéficié du fameux projet Be Gold dont le renouvellement pour les huit prochaines années vient d'être officialisé avec les succès que l'on connaît. Je peux notamment citer quelques sportifs qui en ont profité: Nafissatou Thiam, Tarik Moukrim, Julien Watrin, Lola Mansour.

Une réflexion est menée au sein de la commission Sports de haut niveau, dite «commission 14».

Elle a notamment pour mission de revoir le rôle de l'organe d'avis pour l'octroi des statuts et la définition de certains d'entre eux.

La coupole, qui chapeaute la commission des Sports de haut niveau et est coordonnée par Jean-Michel Saive doit avaliser les propositions de la commission de travail avant de les soumettre aux fédérations. Elles sont ensuite analysées, voire amendées par mes services et, enfin, validées.

Il me paraît en effet opportun de faire le point sur cette filière particulière. J'espère organiser une rencontre multidisciplinaire à l'automne. Les sportifs pourront ainsi nous faire part de leur évaluation de cette filière, y compris sur le plan de l'épanouissement personnel, et les étudiants de leurs impressions et sentiments. De même, les directions d'école pourront s'exprimer sur les moyens mis à disposition, les résultats obtenus et les perspectives de consolidation et d'amélioration d'un système qui me semble globalement positif.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Je savais que celle-ci ne pourrait pas être complète puisque ce dossier dépend de deux ministres.

Sa première remarque me fait plaisir. Organiser un colloque en mettant en commun le travail des deux ministres compétents est une richesse. Cependant la richesse ne peut provenir que de la connaissance de son passé. Il faut analyser, débattre et, enfin, décider. Le nombre de 1 523

jeunes suivant la formation «sport-études» sur cinq millions d'habitants de notre Communauté n'est pas rien.

La notion de bonheur sur laquelle j'ai terminé ma question et sur laquelle vous avez terminé votre réponse, Monsieur le Ministre, n'est pas un hasard. J'ai eu la chance dans ma vie d'être en pensionnat. Les élèves pensionnaires étaient obligés de faire une heure de sport chaque midi. C'était une sorte de sport-études avant la lettre. J'ai fini dans l'équipe nationale de hockey grâce à la pratique quotidienne de cette discipline. Je n'ai jamais considéré que cela handicapait l'évolution intellectuelle ni que cela empêchait un bonheur intrinsèque. C'était une heure gagnée sur la journée scolaire.

Si c'était possible à l'époque, cela doit l'être aujourd'hui. On devrait aller plus loin sans que cela implique des dépenses considérables. Ce terrain devrait être défriché grâce au colloque, poursuivi par une réflexion plus approfondie, pour enfin aboutir à des décisions. En tant que francophones, nous avons tout à y gagner.

M. le président. – L'incident est clos.

2 Questions orales (Article 81 du règlement)

2.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Impossibilité pour bon nombre de communes d'être bénéficiaires du dispositif "Été Jeunesse"»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'ouvre deux parenthèses avant de poser ma question. Tout d'abord, le document écrit dont je parle m'a été rapporté par mon administration, je ne l'ai pas lu. Ensuite, depuis le dépôt de cette question, votre administration aurait changé d'optique.

L'administration des sports a informé les communes accueillant des mouvements de jeunesse reconnus sur leur territoire – elles sont nombreuses – qu'elles ne pourraient désormais plus organiser le programme «Été Jeunesse». Beaucoup d'entre elles ont planché sur ce partenariat depuis plusieurs années. Or, elles n'ont d'autre choix que d'abandonner ces activités ou, si elles veulent les maintenir, d'intégrer le mouvement de jeunesse dans la programmation.

Ces informations sont-elles exactes? Comment justifiez-vous cette décision? Ne pourrait-on maintenir la programmation de cet été et laisser le temps aux communes de s'organiser pour les années à venir?

Votre réflexion n'est pas idiote. Intégrer les mouvements de jeunesse à la programmation d'«Été Jeunesse» peut être intéressant. Cela dit, en été, la plupart des mouvements de jeunesse orga-

nisent des camps ou des activités en dehors de leur commune. Il faudrait peut-être mener une réflexion plus approfondie qu'une simple communication administrative aux communes, sans leur laisser le choix.

M. René Collin, ministre des Sports. – L'opération «Été Jeunesse» est un outil d'insertion sociale qui apporte une connotation sportive aux activités proposées aux jeunes dans les milieux d'accueil en période estivale. L'administration qui a fait la proposition a constaté au fil du temps que les communes ne répondaient plus totalement à l'esprit de l'opération. En effet, les unités d'activité subventionnées par l'AFWB constituées de deux heures d'activités sportives pendant cinq jours devenaient des stages sportifs proprement dits, alors qu'elles ont pour objectif d'étoffer le programme d'activités proposées aux jeunes par la commune. En d'autres termes, nous souhaitons, au travers de ce dispositif, enrichir une programmation existante destinée aux jeunes et mise en œuvre par divers opérateurs, à savoir les communes et les mouvements de jeunesse.

Le dispositif est loin de se baser sur la seule présence de mouvements de jeunesse. Si ceux-ci sont peu disponibles pendant ces périodes estivales, nous pouvons faire appel à d'autres partenaires comme les maisons de jeunes, les associations en milieu ouvert ou même les IPPJ, les organisations d'éducation permanente ou d'insertion, les centres sportifs locaux, les centres sportifs locaux intégrés ou encore les pleines de jeu de vacances. Les possibilités de partenariat sont donc très larges.

Les communes n'attendent pas le lancement de l'opération pour programmer les stages de vacances. L'action «Été jeunesse» est une opportunité pour proposer la découverte d'activités sportives à des jeunes qui n'ont peut-être pas l'occasion de pratiquer une activité physique. La commune s'engage à amener un même groupe de jeunes dans les infrastructures du club de sport qui reçoit une subvention de 300 euros par unité d'activité. Le bénéficiaire qu'en tire la commune n'est donc pas financier, mais il permet de proposer un programme d'activités varié en y intégrant une connotation sportive et éthique. Via les services de la jeunesse, les communes peuvent conclure un partenariat avec un club sportif affilié à une fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les pleines de jeu de vacances, partenaires privilégiés, n'ont cependant jamais été exclues de la réglementation. Si vous pensez à un cas précis, je propose que vous me le soumettiez tout à l'heure, et je veillerai à apporter toutes les clarifications nécessaires.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Il est louable que l'administration souhaite que les dossiers évoluent. L'information m'a été communiquée par une commune voisine de la mienne. L'explication donnée par le ministre prouve que les possibilités de partenariat sont bien plus larges que celles qui

m'avaient été présentées. C'est heureux dans la mesure où cela évite certaines dérives bien connues.

2.2 Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Équipes de football pour non-voyants en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Deux clubs, Anderlecht et Charleroi, ont créé une équipe de football pour non-voyants. Les joueurs s'entraînent sur un terrain synthétique. Le Standard, quant à lui, vient de mettre le terrain couvert de l'Académie Robert Louis-Dreyfus à la disposition de son équipe de cécifoot.

Les conditions de jeu ont été adaptées au handicap. Le terrain mesure 40 mètres de long sur 20 mètres de large et ne comporte pas de sortie latérale. Chaque équipe comprend quatre joueurs malvoyants, le gardien est voyant et le ballon est sonore pour que les joueurs puissent identifier sa position. Chaque participant porte un masque afin que les aveugles et les malvoyants soient sur un pied d'égalité. Un guide est chargé d'orchestrer l'équipe. Ayant eu l'occasion d'assister à un match, j'ai constaté que les participants nouaient des contacts étroits.

Malheureusement, les équipes étant rares en Belgique, les clubs d'Anderlecht et de Charleroi sont donc obligés de participer aux championnats de France, ce qui occasionne de longs déplacements. Je suppose qu'il en ira de même pour l'équipe du Standard.

Avez-vous des contacts avec ces équipes? Leur apportez-vous un soutien matériel, logistique, voire financier?

D'autres équipes seront-elles créées? Un championnat pourrait-il être organisé en Belgique? Dans la négative, ne pourrait-on pas organiser une rencontre avec les équipes françaises ou celles d'autres pays?

Comment les équipes de cécifoot d'Anderlecht et de Charleroi fonctionnent-elles? Sont-elles amenées à évoluer? D'autres projets sont-ils en cours d'élaboration?

Envisage-t-on d'informer et de sensibiliser les fédérations de personnes non voyantes? D'autres malvoyants sportifs souhaiteraient peut-être rejoindre une équipe de cécifoot s'ils en connaissaient l'existence.

Avez-vous participé à la mise sur pied de ces équipes? Ont-elles bénéficié d'un soutien financier, matériel ou logistique?

D'autres équipes de football pour non-voyants vont-elles voir le jour? Peut-on imaginer à court terme, l'organisation d'un championnat chez nous?

Faute de championnat propre chez nous, ne pourrait-on pas envisager d'organiser une rencontre avec les équipes françaises, voire celles d'autres nations s'il en existe?

Comme les équipes d'Anderlecht et de Charleroi sont plus anciennes, quels retours disposez-vous de leurs activités et de leur fonctionnement? Comment comptent-elles faire évoluer leur équipe de cécifoot?

D'autres projets sont-ils en cours d'élaboration?

Une sensibilisation à ce sport adapté est-elle prévue?

D'autres malvoyants sportifs seraient peut-être intéressés de rejoindre une équipe de cécifoot, mais faute d'en connaître l'existence, passent à côté d'une opportunité. D'où l'importance de communiquer sur cette pratique sportive.

M. René Collin, ministre des Sports. – Je tiens d'abord à me réjouir de l'évolution positive et spectaculaire du handisport. Peut-être la médiation des disciplines reprises aux Jeux paralympiques, dont le cécifoot, a-t-elle permis d'inspirer à nos générations – pour reprendre le leitmotiv affiché à Londres – la volonté de permettre à chacun la pratique d'une discipline sportive, quels que soient les handicaps et les différences. De 2009 à 2013, le nombre d'affiliés à la Ligue handisport francophone a augmenté de 25,8 %. On comptait 43 clubs et 912 membres affiliés en 2009, pour 51 clubs et 1 148 membres affiliés en 2013.

Le handisport bénéficie d'un investissement important de la part de la fédération, mais aussi d'un tissu de bénévoles qui contribuent à sa promotion. Le 17 avril dernier, j'ai rencontré la présidente, Anne d'Ieteren, ainsi que la directrice de la ligue, pour faire le point sur les perspectives et les nouveaux développements de ce secteur.

S'agissant du cécifoot, la ligue handisport a organisé, en janvier, un stage-conférence pour assurer le lancement de cette discipline dans le pays. La ligue avait invité les joueurs et l'encadrement des deux équipes constituées en Communauté Wallonie-Bruxelles: le club d'Anderlecht cécifoot Belgium, créé en 2005, affilié à la ligue handisport en 2011 et le club de Charleroi, qui s'est affilié après sa création, en 2013. Était également invitée l'Association des clubs francophones de football (ACFF), partenaire privilégié en matière de football. De nombreux partenariats ont vu le jour pour créer de nouveaux clubs via le développement de sections émanant de clubs valides déjà bien structurés. C'est évidemment la dynamique la plus facile et la plus naturelle. On rencontre par ce biais l'objectif d'intégration propice à l'épanouissement de tous, tout en apportant le savoir-faire des clubs ainsi que l'attention et l'adaptation nécessaires aux personnes porteuses de handicaps. La ligue avait

aussi invité Parantee, l'équivalent flamand de la ligue handisport qui, à ce jour, ne compte aucune équipe de cécifoot, d'où l'intérêt de sensibiliser ses représentants à l'intérêt de cette pratique et ainsi permettre éventuellement à nos sportifs de se mesurer un jour à des équipes plus proches géographiquement.

La ligue handisport, forte de cet échange, s'emploie à structurer un véritable plan d'action pour le cécifoot. Lorsqu'il sera finalisé, la ligue reviendra vers moi, en quête des ressources nécessaires. Un encouragement est tout à fait légitime et j'y serai particulièrement attentif. En effet, vous l'aurez compris, la pratique du sport accessible à chacun, quelles que soient ses particularités, est pour moi une priorité.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Cette réponse positive démontre, Monsieur le Ministre, votre sensibilité à l'égard du sport pour tous, y compris pour les personnes handicapées. Je serai attentif aux suites que vous annoncez. Ce dossier semble en tout cas emprunter la bonne direction, ce dont je vous remercie sincèrement.

2.3 Question de M. Philippe Dodrिमont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Adeptes du Quidditch»

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Ma question porte sur un sujet né de l'imagination de Mme Rowling: je pense à ses romans Harry Potter et au développement médiatique qui s'en est suivi. Le succès mondial remporté par cette histoire au cinéma a eu pour conséquence que l'activité sportive imaginée au travers de ses romans est devenue réalité. Il peut sembler particulier d'évoquer ce type d'activité sportive. Pour ma part, je pense que tout enfant qui peut être amené à s'intéresser à une activité sportive pourra peut-être, comme nous le rappelait le président tout à l'heure, participer à la concrétisation d'un rêve, voire orienter son existence de manière positive, plutôt que d'emprunter des directions plus aléatoires. Dès lors, il conviendrait d'être attentif à tout ce qui est susceptible d'amener les jeunes à une pratique sportive, quelle qu'elle soit.

Lors de la dernière rentrée académique s'est créée à Louvain-la-Neuve la dernière équipe baptisée les «Dracognards» qui rejoint sept autres équipes belges – Anvers, Deurne, Gand, Hasselt, Louvain, Mons et Bruxelles – regroupées au sein d'une fédération. Le Quidditch est un mélange de rugby, de handball et de balle chasseur, ce qui nous renvoie à certains souvenirs d'enfance. La particularité de ce sport est sa mixité obligatoire ainsi qu'un patchwork de professions, d'horizons, d'âges, de gabarits et de sensibilités: un manche de brosse entre les jambes, les joueurs évoluent sur un demi-terrain de football entre deux camps symbolisés par trois anneaux séparés et placés à des hauteurs se situant entre 80 centimètres et

deux mètres.

Monsieur le Ministre, avez-vous connaissance de l'existence de cette nouvelle discipline sportive?

Le 15 mars dernier se déroulait la Coupe du Nord, rassemblant douze équipes venant de Belgique, des Pays-Bas, d'Allemagne et de France. Cette discipline sportive peut-elle être soutenue en Fédération Wallonie-Bruxelles? Il me revient que le centre sportif local intégré de la plaine des Coquerées, qui souhaite développer la pratique de tous les sports, a appuyé le club des Dracognards dans l'organisation de la Coupe du Nord. Les membres du club veulent promouvoir le Quidditch et aimeraient participer à un maximum de compétitions, y compris internationales, comme la Coupe d'Europe 2015 à Oxford, qui vient de se dérouler ces 18 et 19 avril.

Monsieur le Ministre, comptez-vous rencontrer les responsables d'un de ces clubs ou éventuellement de la Fédération?

Peut-on imaginer, dans un avenir plus ou moins lointain, une reconnaissance de cette activité?

Cette fédération pourrait-elle prétendre à un subside?

M. René Collin, ministre des Sports. – Il faut saluer la créativité des amateurs des aventures littéraires d'Harry Potter. Ils sont parvenus à transposer un jeu imaginaire en version réaliste. Mes services ont pu rencontrer les responsables de la fédération belge, qui prend progressivement son envol. Il faudra évidemment vérifier si elle répond aux critères du décret du 8 décembre 2006 visant le subventionnement et l'organisation du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tout cas, la discipline peut être intéressante en milieu scolaire. Sa notoriété et ses particularités peuvent permettre à quelques-uns de découvrir le sport et l'activité physique. Le plaisir que donne le sport est l'élément d'attractivité premier. Les gens vont vers le sport s'ils y trouvent du plaisir; ils n'y restent que s'ils continuent à éprouver du plaisir, personnel et collectif.

Ce jeu demande une bonne condition physique et une certaine dextérité, puisqu'il s'agit d'un jeu en mouvement nécessitant d'appréhender différents types de ballons en fonction du poste occupé. Je serai donc attentif à l'évolution des équipes et aux initiatives qui seront prises. Je ne ferme évidemment pas du tout la porte à la possibilité d'aider, pour autant qu'il soit satisfait aux critères de subventionnement.

2.4 Question de M. Philippe Dodrिमont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Rapport du centre fédéral d'expertise des soins de santé sur le dépistage systématique du risque car-

diaque de mort subite pour les jeunes sportifs»

M. Philippe Dodrimont (MR). – À la suite de plusieurs décès lors d'entraînements et de compétitions, les autorités ont demandé aux experts médicaux si un examen préalable à la participation sportive pourrait sauver des vies. Ce n'est pas prouvé, selon la réponse sans appel du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE). Par contre, il engendrerait des tests médicaux complémentaires voire des interventions chirurgicales comportant elles-mêmes certains risques. Le KCE souligne également que le risque de mort subite chez les jeunes sportifs est très faible. On en dénombre moins de dix cas par an, dont environ trois lors de compétitions.

Par ailleurs, il n'est pas non plus certain qu'un traitement puisse prévenir la mort subite. Une telle mesure entraînerait peut-être à tort l'arrêt pur et simple de l'activité sportive par ces jeunes, alors que les bienfaits du sport ne sont plus à démontrer et dépassent certainement ce risque rare de mort subite. En stoppant le sport, le jeune concerné risque aussi de perdre le plaisir et le contact social que son activité lui apporte. Enfin, un dépistage généralisé coûterait jusqu'à cent millions d'euros.

Monsieur le Ministre, il me revient que vous comptez utiliser les conclusions de ce rapport au sein de la future Commission de prévention des risques qui devrait être opérationnelle en juin prochain. Quelle suite comptez-vous donner à ce rapport? Comment la commission l'utilisera-t-elle? Quelles missions lui donnerez-vous?

Si un dépistage cardiaque généralisé n'est pas envisagé, entendez-vous malgré tout demander des examens propres à chaque discipline? Y aurait-il une méthodologie commune pour chaque médecin en fonction du sport ou de l'âge des sportifs concernés?

M. René Collin, ministre des Sports. – J'ai pris connaissance du rapport que vous évoquez, Monsieur Dodrimont. On y répond de manière limpide à la question qui avait été posée au KCE. On n'y remet pas en cause les objectifs fixés par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le décret sur la prévention des risques. Le dépistage systématique des risques cardiaques ne figure du reste pas dans le décret en question.

Nous allons créer une commission ; sa composition est d'ailleurs en voie d'être fixée. Cette commission se saisira bien entendu de cette étude scientifique et jugera de son intérêt.

Elle sera chargée de donner un avis au gouvernement sur quatre sujets: les projets d'arrêtés et de décrets relatifs à la prévention des risques dans la pratique sportive ou à la promotion de la santé dans le sport, les questions de pratiques sportives dans le respect des impératifs de santé, le contenu

de l'examen médical de non-contre-indication et les règlements médicaux et leurs modifications. Elle devra aussi proposer au gouvernement un guide d'information destiné aux médecins et relatif aux examens qu'il convient d'effectuer en fonction de la discipline sportive, afin de s'assurer de l'absence de contre-indication, un relevé des recommandations et contre-indications générales liées à la pratique du sport, un modèle de règlement médical à l'attention des fédérations sportives, la teneur et le modèle de l'attestation médicale d'absence de contre-indication et, enfin, le modèle et les mentions obligatoires à faire figurer sur l'attestation sur l'honneur puisque, dans certains cas, il suffira d'une telle attestation pour pratiquer un sport. En outre, la commission fournira au gouvernement une liste non limitative des sports particuliers, sports à risque extrême et sports de combat qui nécessitent des règles plus strictes. Elle proposera également le contenu et le modèle du carnet médico-sportif pour les sports de combat. La commission s'occupera en outre des demandes d'autorisation d'organisation de sports à risque extrême et de sport de combat en dehors du cadre de leurs activités. Enfin, cette commission remettra au gouvernement et au Parlement un rapport sur son action au cours de l'année écoulée.

Je me réjouis de la publication de cette étude à ce moment. Il s'agit d'un document sur la base duquel la commission va pouvoir travailler.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Il serait opportun que la Commission de prévention des risques puisse mettre à profit ce rapport et en tenir compte lors du démarrage de ses travaux. Nous resterons attentifs aux suites qui y seront données et nous y reviendrons le cas échéant.

Pour le surplus, j'ai obtenu des éclaircissements quant à la méthodologie et la spécificité par rapport aux disciplines sportives. Il faudra légitimement et logiquement prêter une attention particulière aux sports de combat ou à risque.

2.5 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Formation des signaleurs moto présents lors des courses cyclistes»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Lors des courses cyclistes – et la saison bat son plein en ce moment –, des signaleurs moto sont souvent présents en nombre sur le terrain.

Vu l'importance de leur mission d'encadrement et leur contribution à la réussite des différentes épreuves, des formations sont-elles organisées pour ces signaleurs moto?

Le cas échéant, combien de formations sont-elles données chaque année? En quoi consistent-elles?

Par qui sont-elles données? L'ADEPS sou-

tient-elle des initiatives en la matière? De quelle manière? Pour quel budget?

Si l'ADEPS organise ces formations, a-t-elle un «retour» des signaleurs formés et/ou des formateurs, en vue de l'amélioration de la formation dispensée?

M. René Collin, ministre des Sports. – Voilà une question précise et ma réponse sera brève.

Nous soutenons la mise en place d'une équipe de moto-sécurité sous la houlette de l'ASBL Fédémot, active dans la prévention routière, la promotion de l'utilisation des deux roues motorisées et l'organisation de stages de maîtrise moto. Cette association bénéficie du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2010, à hauteur de 15 000 euros par an.

L'équipe moto-sécurité encadre gratuitement des courses cyclistes, des triathlons et des étapes du «Beau vélo de Ravel». L'ASBL est constituée de motocyclistes bénévoles attentifs à la sécurité et à la mobilité de tous et plus particulièrement des jeunes. Les résultats en termes de qualité d'organisation sont déjà, à mes yeux, très visibles.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – L'ADEPS n'intervient donc pas dans le processus.

Une bonne formation est importante. L'accident dont a été victime un policier à moto, ce week-end, à Sougné-Remouchamps, à l'occasion de Liège-Bastogne-Liège, le montre bien.

2.6 Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Entrevue avec le Collège provincial liégeois à propos des randonnées cyclotouristes»

M. Philippe Dodrimont (MR). – J'aborderai à peu près le même sujet que ma collègue. J'évoquerai en effet la mise en place du projet d'équipe encadrant les courses cyclistes via l'ASBL Fédémot. Je prends donc acte de ce qui vient d'être dit à ce sujet.

Je tiens toutefois à revenir sur d'autres aspects relatifs aux randonnées cyclotouristes. Une réunion a eu lieu avec l'exécutif provincial liégeois au début du mois d'avril. À cette occasion, Monsieur le Ministre, vous deviez aborder les contraintes que la Province impose aux organisateurs de randonnées cyclotouristes, dans le but de les réguler. Il s'agit en effet de manifestations de masse auxquelles participent des milliers de cyclotouristes qui empruntent le même parcours lors d'une seule journée, ce qui est assez contraignant pour les communes traversées. En outre, ces contraintes auraient des répercussions pouvant pénaliser les petits organisateurs, c'est-à-dire les petits clubs qui organisent des randonnées pour une centaine de participants. Quels enseignements

tirez-vous de cette réunion? Les modifications du cahier des charges proposées par les autorités liégeoises seront-elles adoptées?

Il est important de connaître la direction que l'on entend donner à une activité. Certes, ces randonnées cyclotouristes engendrent des nuisances et des contraintes pour les communes traversées, sans parler des comportements inadéquats de certains participants, mais elles ont aussi des retombées économiques importantes, notamment pour le tourisme, la restauration et l'hôtellerie. Accepter et accueillir est une chose. Encadrer et réduire les nuisances en est une autre. Il faut veiller à rester une terre d'accueil, avec un encadrement qui permet à tout le monde d'y trouver son compte. Pouvez-vous nous en dire davantage sur vos différents contacts et sur votre vision de la situation, notamment en ce qui concerne les autres activités cyclistes?

Afin d'encadrer les courses cyclistes, il est indispensable de pouvoir compter sur une bonne formation des signaleurs et des bénévoles. Il faut également prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout risque pour les coureurs, mais aussi pour tous les autres usagers des voiries traversées. Avez-vous des intentions plus particulières à nous communiquer? Y a-t-il à ce sujet des avancées significatives?

Pour cette saison touristique, on avait également annoncé l'installation de points jaunes indiquant les lieux de ralliement des randonnées cyclotouristes et de VTT, organisées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Où en est la concrétisation de cette bonne idée? Peut-on annoncer que les points jaunes sont déjà effectifs pour cette saison? Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

M. René Collin, ministre des Sports. – Je ne vais pas répéter une réponse que j'ai donnée récemment. Je fournirai toutefois trois éléments d'information. Tout d'abord, mes services travaillent pour le moment sur le dossier des points jaunes. Je ne suis pas certain qu'ils seront déjà installés pour cette année-ci, sauf pour des opérations pilotes. Notre volonté est toutefois d'aller dans le sens que j'avais indiqué, de manière à développer la promotion de ces événements très importants, pour accroître la pratique du vélo et pour rehausser leur qualité organisationnelle et sécuritaire.

Ensuite, l'actualité budgétaire de vendredi m'a contraint à assister à une réunion du gouvernement wallon et à demander un report de la rencontre avec le Collège provincial liégeois. Lors de l'arrivée de La Flèche wallonne mercredi, j'ai très brièvement croisé le président du Collège et le député provincial compétent pour les sports. Je ne les ai malheureusement pas revus hier puisque j'étais en conclave budgétaire. Nous avons convenu d'organiser très rapidement une nouvelle réunion. Je ne manquerai pas d'y aborder cette

question-là.

Enfin, comme je viens de l'expliquer à Mme Defrang-Firket, nous développons l'aspect relatif à la sécurité grâce à un encadrement moto, avec l'intervention de l'ASBL Fédémot.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je prends acte du fait que les choses se mettent en place avec un peu plus de difficultés. Je reste persuadé que les points jaunes sont une bonne idée et qu'il convient de faire aboutir ce dossier. On attendra le développement et la mise en place de ce système. Je connais des régions qui seraient preneuses d'initiatives pilotes. Sachez que, dans ma commune, cent mille cyclotouristes franchissent La Redoute chaque année, rien que lors d'activités cyclotouristes organisées. Je ne parle en effet pas des cyclotouristes qui roulent seuls. Il convient de soutenir les formules permettant d'améliorer l'encadrement, d'augmenter la sécurité et de réduire les nuisances. Pour le reste, je prends aussi acte du fait que la réunion avec les autorités liégeoises est reportée. J'espère que vous nous ferez part de ses développements, si elle devait avoir lieu dans un avenir relativement proche.

2.7 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Certificat médical pour la pratique de la boxe»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Lors de la séance plénière du 1^{er} avril dernier, vous commencez votre réponse à une question d'actualité par la phrase suivante: «Parmi les treize fédérations, certaines ne demandent pas de certificat médical, les autres en demandent, mais avec des variantes. Pour la boxe, les contraintes sont beaucoup plus importantes, notamment pour les yeux, ce qui peut se comprendre».

La boxe est un très beau sport, mais son impact sur le corps n'est pas négligeable. Comment les boxeurs sont-ils informés des contraintes physiques inhérentes à ce sport? Si certains risques semblent évidents, d'autres sont plus surprenants, notamment en ce qui concerne le dos. J'ai rencontré certains boxeurs qui se plaignaient du manque d'informations préalables, en particulier au sujet des problèmes de dos, notamment dans le cadre de leur vie quotidienne, et du manque de suivi.

La Ligue francophone de boxe ou l'ADEPS prévoient-elles une sensibilisation particulière? Un suivi des boxeurs est-il organisé par la ligue ou par les clubs? Si oui, pour quel type de boxeurs? Vise-t-on uniquement les jeunes ou aussi les boxeurs plus âgés, ceux qui pratiquent ce sport durant leurs loisirs ou seulement ceux qui se lancent dans la compétition? Bref, qu'en est-il de la prévention des douleurs et des symptômes liés notamment au dos?

M. René Collin, ministre des Sports. – Le

décret relatif à la prévention des risques pour la santé dans le sport, adopté le 3 avril 2014, requiert une attestation médicale d'absence de contre-indication pour pratiquer un sport en compétition. La législation prévoit notamment que chaque fédération doit adopter un certificat médical propre, dont le gouvernement conseillera un modèle, comme je l'ai dit précédemment, sur proposition de la commission de prévention des risques pour la santé dans le sport, qui sera prochainement mise en place.

Un des objectifs du décret est de différencier les sports selon leur degré de dangerosité pour la santé et l'intégrité physique de leurs participants. C'est ainsi qu'en plus de l'obligation de base consistant à présenter un certificat médical lors de la pratique d'un sport en compétition, des obligations différentes seront prévues pour les sports à risque particulier, à risque extrême ou pour les sports de combat, et à la suite de la proposition qui sera formulée par la commission. Il est évidemment légitime de ne pas prendre les mêmes précautions pour un bouliste que pour un boxeur.

Pour les sports de combat, les prescriptions suivantes devront nécessairement figurer dans le règlement médical: premièrement, la présence obligatoire d'un médecin lors de toute compétition ou exhibition, deuxièmement, les périodes minimales d'interdiction de combat, de compétition ou d'entraînement de sportifs ayant perdu connaissance au cours d'un combat, troisièmement, les modalités de prise en charge médicale des sportifs ayant été victimes d'une perte de connaissance et, quatrièmement, l'obligation pour le sportif de tenir à jour un carnet médico-sportif, dont le modèle sera arrêté par le gouvernement sur proposition de la commission.

Le carnet mentionnera notamment trois éléments: premièrement, les pertes de connaissance subies par le sportif lors d'activités de combat, quelle que soit la discipline, deuxièmement, les périodes d'interdiction de combat imposées au sportif à la suite d'une perte de conscience et, troisièmement, les attestations médicales annuelles d'absence de contre-indication.

La Ligue francophone de boxe (LFB) prône un contrôle accru des sportifs en distinguant bien les amateurs des professionnels. Pour recevoir leur licence, valable cinq ans, les sportifs amateurs doivent passer une visite médicale complète chez un médecin de tutelle. Cette visite comprend notamment un examen ORL et un électrocardiogramme à l'effort. Elle est complétée par une visite médicale annuelle. En outre, le boxeur doit, avant chaque combat, se présenter au médecin de tutelle qui juge s'il peut effectivement prendre part à la compétition. Après ce combat, il faudra à nouveau examiner le sportif pour déterminer s'il est apte à continuer l'entraînement.

Pour les professionnels, ces obligations sont renforcées par une résonance magnétique obliga-

toire et par des tests plus poussés lors de la visite médicale complète. Le bon déroulement de cette visite conditionne l'octroi de la licence au boxeur professionnel pour une durée de deux ans. Avant un combat, chaque boxeur devra soumettre son carnet médical à un comité composé de médecins et des membres de la fédération. Ceux-ci procèdent à la vérification des informations précitées afin de permettre la participation du boxeur à la compétition.

Toutes ces précautions montrent que l'état de santé du sportif est vraiment pris en considération par la fédération ou par les prescrits légaux, que ce soit avant, pendant ou après les combats. C'est d'ailleurs mon médecin de tutelle qui m'a empêché d'affronter Bea Diallo lors d'un combat que je lui avais récemment proposé (*Rires*).

M. le président. – Je souhaiterais juste compléter la réponse de M. le ministre.

Les examens étaient beaucoup plus approfondis auparavant, conformément à la loi Philippart, abrogée depuis lors.

Quand un boxeur est victime d'un KO à la suite duquel il est resté quelques secondes au sol, il est obligé d'arrêter entre trois et six mois et de retourner chez le médecin pour passer un examen médical beaucoup plus complet.

Une étude a été réalisée au sujet des traumatismes subis par les boxeurs, les footballeurs et les rugbymen. Quand un boxeur prend un coup, il l'accompagne. Quand un footballeur reçoit le ballon en plein front, il subit le coup et l'impact est donc beaucoup plus fort. Il est vrai que la boxe est plus impressionnante, car le boxeur qui sort d'un combat présente des plaies et des saignements. Les enfants âgés de six à douze ans font de la boxe éducative: ils apprennent à toucher et non à porter des coups. Quand ils frappent, ils perdent un point et quand ils touchent, ils en gagnent un.

M. René Collin, ministre des Sports. – On devrait aussi pratiquer cela en politique: apprendre à toucher sans frapper. (*Rires*)

M. le président. – En politique, c'est encore plus douloureux.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Je remercie M. le ministre et M. le président pour ces précisions intéressantes. Le certificat d'aptitude et la prévention sont deux éléments distincts. Il importe, avant de commencer à pratiquer un sport, qu'il s'agisse de boxe, de football, etc., d'obtenir des informations concernant les risques encourus et donc d'agir avant l'apparition des maux éventuels. En l'occurrence, des boxeurs m'ont interpellée à propos de conséquences sur la sangle abdominale, dues à une musculation insuffisante du dos.

M. le président. – Il s'agit donc de boxe française et non de boxe anglaise. De toute façon, ces sports ne sont pas suffisamment réglementés.

M. le président. – Ces sports-là ne sont pas suffisamment réglementés.

2.8 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Conseil supérieur des sports (CSS)»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le Conseil supérieur des sports (CSS) a vu le jour sous la législature précédente, avec l'adoption du décret du 20 octobre 2011, et ne faisait que remplacer le Conseil supérieur de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air.

(*M. Dodrिमont prend la présidence de la commission*)

Vous avez désigné par arrêté du gouvernement du 25 mars 2015 le nouveau président et la nouvelle vice-présidente. Ma question n'est pas *ad hominem*. Je les connais l'un comme l'autre et je sais leurs qualités. Mais il est toujours utile de préciser les raisons pour lesquelles le choix s'est porté sur Thomas Lefebvre et Mailis Lechien. Quels sont les titres et mérites des intéressés qui leur ont valu d'accéder à ces fonctions?

Quatre années se sont écoulées depuis l'installation du CSS. Peut-on dresser le bilan du fonctionnement de ce conseil? Est-il positif? Y a-t-il des améliorations à apporter? Dans l'affirmative, lesquelles?

Selon le décret, le conseil a l'obligation de rédiger un rapport annuel et de le communiquer à la fois au gouvernement et au Parlement, avant le 31 janvier de l'année qui suit. Sauf erreur de ma part, le rapport de 2014 n'a pas été transmis. Quelles sont les raisons de ce retard? Ce rapport ne devrait-il pas être publié pour être accessible au plus grand nombre, ce qui permettrait forcément d'ouvrir le débat?

M. René Collin, ministre des Sports. – Le mandat du précédent conseil est arrivé à terme le 31 août 2014. Le conseil a continué de rendre les avis nécessaires aux dossiers qui lui étaient soumis. Un appel à candidatures a été publié sur le site de l'ADEPS, le 4 avril 2014. Cet appel a été relancé à quelques reprises pour des profils spécifiques, comme la médecine sportive dont nous parlions précédemment, ou encore lorsque le nombre de candidatures n'était pas suffisant pour répondre aux obligations liées au genre. Le décret du 20 octobre 2011 prévoit différentes catégories de membres afin de disposer d'une représentativité la plus large possible.

Le gouvernement a désigné Thomas Lefebvre en qualité de président du conseil. Licencié en sciences économiques appliquées, en sciences actuarielles et en droit des assurances, il est enseignant, actuaire auprès d'un fonds de pension et membre d'un cabinet de commissaires aux comptes agréé par la Banque nationale. Outre sa

carrière d'athlète, il dispose du brevet de niveau trois, en qualité d'entraîneur en sprint et en haie. Il est aussi arbitre officiel depuis 1992. Il a poursuivi sa prise de responsabilités dans son club de Mouscron en tant que trésorier depuis 2000. Il a été élu président de la Ligue francophone d'Athlétisme en 2012. Il est coprésident de la Ligue royale d'Athlétisme.

Le gouvernement, sur ma proposition, a pensé que M. Lefèvre disposait des qualités nécessaires pour mener à bien le Conseil supérieur des Sports. Il a en effet une connaissance très large du mouvement sportif et des différentes fonctions du monde du sport, étant lui-même athlète, arbitre, responsable de club et responsable de fédération. Il a en outre une capacité de management et de décision. Je lui trouve aussi un sens du consensus et de l'écoute.

Il sera secondé par Mme Maïlis Lechien, directrice de la Ligue Handisport francophone. Elle a rejoint cette ligue après avoir mené à bien l'organisation du Championnat d'Europe de gymnastique à Bruxelles en 2012. Elle a occupé différentes fonctions à la Fédération francophone de gymnastique entre 2004 et 2012. Cette kinésithérapeute pédiatrique, spécialisée notamment en neuropédiatrie, dispose d'un master en «Sport business management» de l'école de commerce Solvay. Elle se distingue par son dynamisme et sa capacité à concrétiser des projets d'envergure. C'est à elle notamment que l'on doit le rapprochement constant de la Ligue Handisport francophone avec les fédérations sportives valides, afin de briser la barrière entre les deux sphères sportives.

Ces deux profils semblent avoir la grande compétence que l'on est en droit d'attendre de notre instance d'avis. Je compte sur le dynamisme de ce duo pour que le Conseil supérieur des Sports embrasse pleinement la charge qui lui est confiée dans le décret, un rôle proactif de proposition et de suggestion auprès du ministre des Sports. Les défis sont nombreux, sans compter les modifications qui découleront de la Commission du sport de haut niveau dont j'ai reparlé précédemment.

Le rapport d'activités 2014 sera entériné par le nouveau conseil, le 18 mai prochain. Dès son approbation, il sera disponible sur le site de l'ADEPS, à l'instar des rapports 2012 et 2013.

(M. Diallo, président, reprend la présidence.)

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Ma question ne visait personne en particulier. Lorsque l'on possède les titres et qualités du président et de la vice-présidente, il ne faut pas hésiter à faire preuve de transparence. Je leur souhaite à tous deux un mandat fructueux et utile dans l'intérêt général. Je suis parfois un peu chauvin. Après un Tournaisien, c'est un Mouscronnois, cela reste dans le Hainaut occidental! C'est très bien. Il ne pouvait y avoir meilleur choix.

Enfin, je me réjouis de la diffusion prochaine du rapport 2014.

2.9 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Mauvais procès de la Pro League à Mouscron-Peruwelz (RMP)»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – «Mauvais procès», c'est un euphémisme, parce qu'en l'occurrence, j'estime que les Flamands ont dépassé les bornes!

Voilà un club – le RMP – qui sauve sa peau sur le plan sportif – et l'on sait que les clubs wallons ne sont pas les plus nombreux en division 1. On ne nous fait pas de cadeaux pour y rester. Aucun cadeau n'a pas non plus été fait à Mouscron dans ce sens. Songeons à la manière dont Lille a été récupéré par un club ostendais! Mouscron, en revanche, s'est sauvé uniquement grâce au talent de ses joueurs, à l'encadrement de ses dirigeants et au soutien d'un public passionné.

Mouscron, avec à sa tête Edward Van Daele, est un club dont le style est respecté par tout le monde. Je suis révolté de voir le Cercle de Bruges, qui descend en division 2, essayer, avec le Lierse et trois autres clubs flamands, d'avoir la peau du RMP, non sur le terrain, mais en manipulant le règlement.

La manœuvre consiste à recourir au conseil d'administration de la Pro League pour que celui-ci, sur la base d'une injonction, demande à l'Union belge de saisir la Cour belged'arbitrage pour le sport, afin d'exclure Mouscron de la Ligue. C'est inimaginable! On ne voit ça qu'en Belgique! En tant que Wallons, on ne peut se laisser marcher sur les pieds! Nous devons réagir à ce qui n'est rien d'autre qu'un règlement de comptes face à une défaite sur le plan sportif.

J'aimerais avoir votre perception des choses, Monsieur le Ministre, et savoir comment vous avez réagi. Depuis que j'ai déposé ma question, le président du club, Edward Van Daele, connu également pour ses qualités de juriste, a saisi les tribunaux. Sans cette initiative, ma question serait peut-être arrivée trop tard.

Avez-vous pu parler du problème avec l'Union belge ou le président du club? Peut-on être rassuré pour l'avenir? Car lorsqu'un club fait l'actualité pour ce type de problème, ce n'est pas évident de composer une équipe pour l'année suivante ni d'attirer des joueurs de talent.

Que reproche-t-on à Mouscron? De ne pas avoir les budgets mirobolants de clubs étrangers? L'éthique dans le sport, c'est peut-être justement de prouver qu'on arrive à faire une équipe talentueuse avec des budgets modestes. Voilà peut-être ce qu'il faut mettre en avant.

J'attends du ministre une parole forte qui fasse comprendre aux clubs flamands que s'ils

cherchent la petite bête, ils trouveront face à eux des Wallons révoltés.

M. René Collin, ministre des Sports. – J'ai eu la même réaction que vous. Je me suis inquiété de ce dossier mouscronnois. Le 14 avril, j'ai reçu Ludwig Sneyers, le directeur de la Pro League, en compagnie de Gérard Linard, le président de l'ACFF. Je leur ai dit ce que je pensais des relations très peu transparentes entre la commission des licences et la Pro League. Il me semble assez particulier que la Pro League elle-même se soit manifestée. M. Sneyers m'a dit être assez convaincu que Mouscron pourra sans problème répondre aux critiques formulées sur la convention de rachat des parts du LOSC, l'équipe de football de Lille. C'était en effet une des difficultés. Je suis comme vous totalement perplexe à propos des remarques sur le budget que d'aucuns qualifient d'insuffisant. On parle tout de même de quatre millions, dont 1,7 million pour les salaires! Mouscron a sauvé son sport avec une enveloppe financière nettement moins importante que le Lierse ou le Cercle de Bruges. Si j'établis un parallèle avec la division 2, les budgets de Virton et de Seraing sont beaucoup moins importants que ceux de Saint-Trond ou Eupen, par exemple. Cela n'a pas empêché ces deux clubs de jouer les trouble-fêtes, pratiquement jusqu'à la fin du championnat! La Pro League et les responsables du football belge ne sont pas là pour pousser à une inflation de dépenses qui ne se justifient pas nécessairement et dont les effets pervers sont très importants.

Le Royal Mouscron Peruwelz (RMP) a obtenu en référé la suspension des recours auprès de la Cour belge d'arbitrage pour le sport, grâce à son recours au tribunal civil. Le tribunal de Tournai doit traiter l'affaire ce mardi. Nous en saurons alors davantage.

Ma volonté est de soutenir les clubs dans le cadre exclusif de la formation des jeunes, d'une part, et de leurs infrastructures sportives au niveau wallon, d'autre part. Je veux défendre au quotidien le football wallon auprès des instances de l'Union. Il a bien besoin d'être soutenu, et je ne me suis pas privé de le faire savoir à qui de droit.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie le ministre pour sa réaction et son esprit d'initiative. C'est vrai que ma question est un «coup de gueule» à l'égard des Flamands, qu'ils l'acceptent ou pas, même s'il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac. Le responsable du FC Bruges, avec le grand courage de ceux qui arrivent quand tout est fini, a rencontré le président du club mouscronnois, M. Van Daele, pour se distinguer du Cercle de Bruges. Certes, il vaut mieux tard que jamais.

Si je devais encore vous convaincre pour une seule raison d'aider le club de Mouscron, c'est celle-là. Quand un oiseau wallon vole haut, certains l'acceptent mal. Si les Flamands ont besoin d'argent pour gagner, la Wallonie a besoin de pas-

sion et prouve qu'elle peut le faire. J'espère que la décision juridique qui tombera la semaine prochaine sera à l'avantage de ce club, tant pour le sauver et soutenir tous les efforts qu'il a déjà réalisés, que pour l'aider à continuer à former des talents.

2.10 Question de M. Yves Evrard à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Organisation prochaine d'une manche du Championnat du monde d'Enduro à Saint-Hubert»

M. Yves Evrard (MR). – Les 10, 11 et 12 juillet prochains, le Club d'enduro «Michael Paquay» de Saint-Hubert a décidé de relever un défi de taille, en organisant à Saint-Hubert une manche du Championnat mondial d'Enduro.

Si la discipline est peu médiatisée, elle est cependant très spectaculaire et draine un public averti des quatre coins de l'Europe. C'est en quelque sorte une formule similaire à un rallye voiture comme les «Legend Boucles de Spa» où différentes spéciales agrémentent le week-end de compétitions diverses, mais cette fois en deux roues.

Les similitudes avec le deux-roues traditionnel, à savoir le vélo, sont nombreuses: d'une part, cette discipline est gratuite pour l'ensemble des spectateurs sur la totalité du parcours, comme le vélo ou le VTT – je pense ici à Houffalize – et d'autre part, les compétiteurs proviennent des quatre coins de l'Europe.

Il s'agit donc d'un événement important sur le plan sportif, mais également touristique et il est certain qu'un succès dans l'organisation de cet événement ouvrirait la porte à l'organisation d'autres manifestations de grande ampleur. C'est de plus une occasion majeure de mettre le projecteur sur la ville de Saint-Hubert qui en a bien besoin pour retrouver son aura d'antan.

Le budget d'une telle organisation est colossal puisqu'il avoisine les 120 000 euros. Une demande d'aide financière vous a normalement été adressée il y a peu par le comité organisateur. La Région wallonne et notre Fédération doivent être aux côtés des organisateurs, d'autant plus que les retombées médiatiques annoncées aux sponsors risquent d'être assez importantes. L'événement devrait en effet être retransmis sur plusieurs chaînes internationales.

Comptez-vous apporter votre soutien aux organisateurs? L'événement approche à grands pas et il serait heureux de pouvoir compter sur vos services pour faire en sorte qu'il soit un réel succès.

M. René Collin, ministre des Sports. – Pour la première fois en Belgique, la caravane du Championnat du monde d'Enduro va déposer ses valises les 10, 11 et 12 juillet à Saint-Hubert.

L'enduro est une discipline de régularité qui se pratique sur une moto tout-terrain homologuée. Cette pratique sportive véhicule des valeurs fortes: endurance, volonté et courage. Son championnat du monde, aussi appelé championnat des deux jours, est couru sous forme d'un grand prix en un week-end. Depuis 2004, on l'appelle Enduro World Championship (EWC).

Une dizaine de grands prix sont organisés annuellement dans différents pays. Cette année, ce championnat du monde se compose de huit grands prix: Patrocínio au Brésil, Talca au Chili, Jerez en Espagne, Gouveia au Portugal, Serrès en Grèce, Rovetta en Italie, Saint-Hubert en Belgique et Réquista en France. Outre l'aspect sportif, c'est aussi une aventure humaine pour le club organisateur, l'ASBL MP41, et pour la ville de Saint-Hubert. Pas moins de 15 000 spectateurs sont attendus pour ce week-end et découvriront ainsi la Wallonie. En tant que ministre du Tourisme wallon, je ne peux qu'être ravi.

L'ASBL MP41 m'a demandé un soutien pour organiser cette belle manifestation. Avant de prendre une décision sur le montant du subside, mes collaborateurs ont demandé au président de l'association un budget prévisionnel précis de l'événement. Les départements des Sports et du Tourisme wallon alloueront un subside à l'ASBL pour organiser au mieux cette manifestation sportive mondiale et pour valoriser les retombées médiatiques pour toute la région. À l'invitation des organisateurs, j'assisterai à cette compétition si mon agenda me le permet.

M. Yves Evrard (MR). – Je ne peux que vous inviter à faire preuve de générosité. Il s'agit en effet d'un événement de taille et vous savez comme moi l'importance d'une première organisation. Si celle-ci se passe bien, la ville pourra réitérer cette expérience dans les prochaines années.

Je vous invite également à prendre position rapidement, dès que vous aurez reçu toutes les informations nécessaires et à rassurer ainsi les organisateurs.

2.11 Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Conséquences des nouvelles dispositions du plan "Foot"»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, je souhaite obtenir une réponse précise. Vous n'en avez peut-être pas conscience, mais la situation est problématique pour de nombreux clubs de football. En tant que dirigeant de club, j'ai reçu les formulaires que vous leur avez adressés. Nous nous interrogeons évidemment sur le montant promérité des années précédentes qui sera probablement revu à la baisse considérablement cette année.

Votre administration vient d'envoyer les

formulaires pour la saison sportive 2014-2015. Dimanche prochain, les équipes en promotion jouent leur dernière rencontre. Le fait qu'une analyse de subside intervienne à la fin d'une saison est particulier et peut avoir de lourdes conséquences.

Quand les formulaires seront-ils analysés? Quand les clubs recevront-ils une réponse à leur demande? Une fois le calcul des subventions réalisé, quand les subsides seront-ils versés? D'après le plan de votre prédécesseur, M. Antoine, ces subsides étaient prévus pour le mois d'août 2014. Nous sommes fin avril 2015, c'est donc peu dire qu'ils sont attendus.

Pour la saison 2015-2016, les conditions seront-elles identiques? Quand les clubs recevront-ils les nouveaux formulaires? Quand les subventions seront-elles versées?

Envisagez-vous un rattrapage? Pour un club de division 3, par exemple, une somme de 40 000 euros était proméritée les saisons précédentes. Je sais que désormais vous allez donner moins aux clubs de division nationale, car vous avez décidé de revaloriser le football provincial. C'est un choix politique, mais les clubs ont besoin de réponses claires: y aura-t-il un rattrapage pour cette saison perdue? La Fédération Wallonie-Bruxelles va-t-elle économiser une année budgétaire en versant les subsides en retard? Les clubs avaient fait leur budget avec les chiffres promis par votre prédécesseur. La saison se termine sans que ce montant ait été versé. Quelles sont vos intentions? Une information claire est capitale.

Si une année blanche devait être décrétée, nous en prendrions acte, mais il n'est pire chose que de programmer des subventions qui ne seront finalement pas octroyées. Cette façon de procéder place les clubs dans de grandes difficultés; tous avaient espéré ce montant de 15 000 euros pour les clubs de promotion, durant la saison 2014-2015. Cette période se termine et les montants ne sont évidemment pas versés; ils ne sont même pas programmés. En effet, nous ne disposons pas de l'analyse effectuée sur la base des formulaires renvoyés par les clubs.

Qu'en est-il pour la saison prochaine, Monsieur le Ministre? Les dirigeants de club et de nombreux bénévoles se mobilisent et affrontent, année après année, des difficultés considérables. Il me semble que vous leur devez une réponse. Nous devons absolument savoir ce qui est prévu pour la fin de cette saison et pour la prochaine. Je compte sur vous pour faire la clarté dans ce dossier.

M. René Collin, ministre des Sports. – Pour la clarté des débats, j'informe les membres de la commission que j'ai reçu de nombreux échos favorables, non seulement des observateurs du football, mais aussi du monde du football amateur au sens large, par rapport à ce plan «Football» préparé de concert avec l'ACFF et sous le regard éclairé de mon collaborateur Thomas Chatelle.

Les dossiers commencent à nous parvenir et sont immédiatement analysés. Dès la clôture de réception, ils seront tous transmis à l'Inspection des finances pour valider l'ensemble. Les clubs devraient recevoir confirmation du montant qui leur sera alloué – j'espère, dès le mois de mai – et la liquidation de la première tranche devrait se produire dans la foulée. Je ne souhaite pas m'enfermer dans un calendrier, mais j'ai demandé aux services concernés d'agir rapidement.

En ce qui concerne l'éventuel rattrapage, vous connaissez comme moi, Monsieur Dodrिमont, les difficultés budgétaires de la Fédération. Nous n'allons pas entamer ici un débat sur les responsabilités ni nourrir la polémique entre les entités fédérées et le Fédéral. Un conclave budgétaire doit d'ailleurs démarrer dans quelques heures.

Des montants ont été communiqués dans des courriers adressés à chaque club. En outre, je puis vous rassurer sur le mode opératoire adopté pour la saison prochaine. Dès le mois d'octobre, lorsque les séries auront été officiellement entérinées, les documents pour la saison prochaine seront envoyés. Le maximum doit être fait pour répondre autant que possible aux besoins des clubs. Je soulignerai toutefois que notre soutien ira à la formation des jeunes qui ne constitue qu'un des postes du budget des clubs. De plus, le montant n'est pas garanti; il ne m'appartient pas de définir, pour les cinq ans à venir, les capacités budgétaires de la Fédération.

Cela dit, j'affirme clairement ma volonté de continuer à aider le football amateur wallon et sa capacité d'encadrement des jeunes. Je veux renforcer les moyens des clubs, la qualité des entraîneurs, la disponibilité des arbitres et la sensibilisation à l'intérêt du football féminin.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Monsieur le Ministre, dans votre réponse, vous nous dites une chose et son contraire. Vous nous parlez, d'une part, de difficultés budgétaires, ce qui laisse entendre que les montants annoncés ne seront peut-être pas versés... (*Protestations de M. Desquesnes*).

M. René Collin, ministre des Sports. – Je n'ai jamais dit cela. J'ai parlé de difficultés financières pour le rattrapage que vous espérez obtenir. Les montants qui ont été annoncés aux clubs seront bien évidemment versés.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – ... et d'autre part, vous nous dites: «Rassurez-vous, les formulaires seront envoyés en octobre et on veillera à faire les choses assez vite».

M. René Collin, ministre des Sports. – Bien sûr, pour l'année suivante.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Monsieur le Ministre, une saison sportive commençant au mois d'août, il faut faire en sorte que les clubs puissent disposer d'un budget. C'est ce qu'avait

dit André Antoine qui a promis les montants nécessaires pour le début de la saison. C'était également une manière de gommer les inégalités par rapport au football en Région flamande. C'est ce qui avait été annoncé et tout le monde y a cru, mais par la suite, on a dû déchanter comme cela arrive souvent lorsque l'on recourt à des effets d'annonce. Ne soyez pas choqué par mes propos, Monsieur le Ministre, c'est bien de cela qu'il s'agit.

M. René Collin, ministre des Sports. – Je ne suis pas choqué, je suis amusé.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – En tout cas, s'il y en a qui ne s'amuse pas, ce sont les clubs de football.

M. René Collin, ministre des Sports. – Pour ma part, je n'ai reçu que de bons échos.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – C'est faux! Il y a peut-être quelques clubs qui n'avaient rien et se sont imaginé qu'ils obtiendraient quelque chose grâce à René Collin. Mais les autres clubs déchantent – les clubs soucieux d'une bonne gestion et qui ont programmé budgétairement ce à quoi ils étaient en droit de prétendre, tout ce que le cdH avait promis, législature après législature, le plan «Foot» d'André Antoine, par exemple, qui leur laissait espérer qu'ils obtiendraient un subside au début de la saison 2014-2015.

M. René Collin, ministre des Sports. – Le Club d'Aywaille, peut-être, mais pas tous les clubs.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Pour ma part, je parle de ce que je connais. La situation de mon club est la même que celle à laquelle tous les clubs francophones de promotion et de division 3 sont confrontés. Ils s'étaient vu promettre des subsides qui étaient calculés différemment. On change les règles du jeu en cours de route, fait déjà interpellant en soi, mais en outre, on change les moments auxquels les subsides sont versés. Ce qui était programmé au début de la saison 2014-2015, sera peut-être versé au mois de mai, en fonction des formulaires introduits. Ensuite, vous parlez de difficultés budgétaires et on se demande si l'on va encore recevoir les mêmes montants.

M. René Collin, ministre des Sports. – Vous avez parlé d'un rattrapage.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – J'ai employé le mot «rattrapage» parce que nous sommes face à un décalage, ce qui nécessite un rattrapage: on se demande si la promesse faite pour la saison 2014-2015 va être honorée, de même que pour la saison 2015-2016. La question aurait pu se résumer à quatre ou cinq mots, mais je tenais à obtenir une réponse claire et précise.

M. René Collin, ministre des Sports. – La réponse était très claire.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Non, elle

ne l'est toujours pas. Quand vous évoquez des difficultés budgétaires, vous laissez sous-entendre que l'on va finalement faire ce que l'on peut et que l'on ne va même pas honorer ce qui a été promis.

M. René Collin, ministre des Sports. – Ce n'est pas vrai! (*Protestations de M. Dequesnes*)

M. Philippe Dodrimont (MR). – Vous n'êtes pas ministre, Monsieur Desquesnes. Restez à votre place, si vous le voulez bien. Je crois que M. Collin n'a pas besoin de vous pour répondre à une question. Zut, à la fin!

Monsieur le Ministre, nous sommes loin d'être rassurés à travers votre réponse. Je vérifierai que les montants que vous avez annoncés seront bien versés en mai 2015. En ce qui concerne les pièces justificatives, ne vous inquiétez pas, il y en aura autant que vous voulez!

M. René Collin, ministre des Sports. – La fois passée, vous avez tardé.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Ne ramenez pas le débat à un cas particulier. La grogne est en train de s'installer dans tous les clubs touchés par ces mesures. Vous ne l'imaginez pas. Vous êtes content avec les échos en provenance de la province de Luxembourg puisque vous allez aider un peu plus les clubs qui vous sont proches. Tant mieux pour eux.

M. René Collin, ministre des Sports. – Nous avons vu les cinq comités provinciaux, y compris le comité liégeois.

M. Philippe Dodrimont (MR). – J'entends, moi, des avis différents de toute part. Si vous êtes satisfait du seul son de cloche que vous entendez, pour moi, il n'y a aucun problème. J'attendrai de voir ce qui sera fait au mois de mai. Ensuite, je reviendrai sur la question en fonction du calendrier. Par la suite, nous verrons ce qui se passera au mois d'octobre. On peut espérer que le retard sera ramené de sept, huit mois à deux, trois mois et que l'on obtiendra pour 2015-2016 ce qui est prévu dans le plan «Foot». Il ne faut plus faire d'effet d'annonce. Finalement, vous ne faites que plonger les clubs encore un peu plus dans la difficulté. Si telle est votre vision du football francophone, je pense que nous ne sommes pas sauvés!

2.12 Question de Mme Valérie De Bue à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Coût excessif de l'avion des Diables rouges»

Mme Valérie De Bue (MR). – Pour aller jouer un match en Israël, les Diables rouges ont utilisé un avion dont le coût s'est élevé à plus de 100 000 euros. Ce montant excessif a été épinglé par la presse. Le fait qu'ils aient utilisé la classe business a suscité une polémique. Il y a bien sûr des arguments pour et contre. Nous pouvons comprendre qu'il faille veiller à la récupération phy-

sique. La qualité du vol était donc importante, mais il n'a duré que trois heures. En outre, l'argument de la fraîcheur des joueurs ne tient qu'à moitié la route puisque, pour rentrer dans leur club, ils n'ont certainement pas pris un avion aussi luxueux. Il y avait peut-être moyen d'organiser les retours de manière plus efficace, notamment grâce à des séjours sur place.

Quelle est la part dépensée par l'Union belge? L'estimez-vous normale, Monsieur le Ministre? Ces sommes font réfléchir alors que vous parlez d'efforts budgétaires pour les clubs provinciaux.

Une partie du coût a dû être prise en charge par les sponsors, ce qui est logique, mais aussi par la presse. Cette information a été relayée par plusieurs journaux. La presse a-t-elle vraiment été obligée de payer son trajet? Quelle somme les organes de presse ont-ils dépensée?

M. René Collin, ministre des Sports. – Je ne dispose malheureusement pas des éléments pour vous répondre. J'ai envoyé le texte de votre question à l'Union belge en demandant sa réponse aux éléments que vous avez soulevés. Je ferai suivre cette réponse aux membres de cette commission dès que je l'aurai reçue.

Mme Valérie De Bue (MR). – J'attends effectivement des réponses précises. Ce n'est pas le premier dossier concernant la gestion financière de l'Union belge. Les montants en cause peuvent choquer au regard des économies que doivent réaliser d'autres clubs, particulièrement les plus petits. Ils rencontrent pourtant des difficultés financières et des budgets devraient être consacrés à la formation des jeunes.

En tout cas, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre franchise. Je serai attentive aux réponses que vous nous donnerez.

Monsieur le Président, puisque je n'ai pas reçu de réponse à ma question orale, ne devrais-je pas la reposer sous la forme d'une question écrite?

M. René Collin, ministre des Sports. – J'enverrai la réponse.

M. le président. – Et elle vous sera transmise, Madame De Bue.

2.13 Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Place du roller en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Quand on parle de sportifs de haut niveau ou de compétitions internationales, ce ne sont pas les *riders* qui viennent en premier lieu à l'esprit. Pourtant, notre pays compte des champions de patins à roulettes ou, dit de façon plus «moderne», de roller. Nous tenons à attirer l'attention sur toutes les formes de sport qui peuvent amener les jeunes à la pratique

sportive.

Je souhaiterais connaître la place qu'occupe aujourd'hui le roller en Fédération Wallonie-Bruxelles. Combien de fédérations et de clubs celle-ci compte-t-elle?

Combien d'adeptes du roller dénombre-t-on en Fédération Wallonie-Bruxelles? Des compétitions d'envergure internationale sont-elles organisées? Combien de *riders* de haut niveau sont-ils, à l'instar des athlètes ou des footballeurs, soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont les infrastructures réservées aux *riders*?

Ce sport reste encore peu connu du grand public. On peut pourtant le pratiquer sous différentes formes: roller artistique, roller derby, roller hockey, roller vitesse, roller soccer, roller loisir, street roller...

Quelle attention portez-vous à ce sport? Des actions de promotion, de sensibilisation et d'information sont-elles envisagées? De telles actions pourraient notamment se dérouler dans le cadre de «l'année vélo».

Je souligne qu'un Hervien de 25 ans fait partie des meilleurs *riders* du monde. En février dernier, lors du Winterclash d'Eindhoven, la plus grosse compétition de roller street du monde, ce jeune prodige autodidacte est monté sur la deuxième marche du podium.

M. René Collin, ministre des Sports. – L'ASBL Fédération belge francophone de patinage est la seule association reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que fédération sportive, en application du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française. L'association est membre de l'ASBL «Fédération belge de roller skating», reconnue par le COIB.

À ce titre, l'association bénéficie d'une subvention annuelle forfaitaire de fonctionnement destinée à couvrir une partie des dépenses pour assurer le fonctionnement de base, dans l'optique de la réalisation de son objet social. L'association bénéficie d'une subvention complémentaire destinée à soutenir la réalisation du plan-programme de développement du sport de haut niveau, en ce qui concerne le personnel du cadre sportif et la formation des cadres sportifs. En 2014, 65 000 euros ont été alloués pour le fonctionnement et pour le plan-programme. Pour 2015, il s'agira d'une somme de 63 000 euros. D'autres subventions ont également été versées en application de diverses législations en vigueur. Ces subventions concernent la participation des athlètes francophones à des compétitions internationales se déroulant à l'étranger; je vous en communiquerai la nomenclature.

Au 31 décembre 2014, la fédération comptait 431 membres répartis dans 14 clubs. Les disciplines pratiquées dans les différents clubs affiliés à la fédération sont le patinage artistique, la course, l'in-line hockey, le ring hockey, le roller

derby et le roller soccer. Une trentaine de jeunes affiliés à cette fédération bénéficient d'un statut d'espoir sportif aspirant: treize en roller hockey et dix-sept en roller artistique. Les deux disciplines pour lesquelles la fédération a sollicité une subvention à travers son plan-programme sont le roller artistique et le roller derby.

En ce qui concerne les activités de roller dans les centres ADEPS, des stages y sont proposés depuis plus de vingt ans, plus particulièrement à Loverval et à Louvain-la-Neuve. Deux formules sont offertes: des stages intitulés «in-line» pour le roller et «in-line hockey» pour le roller hockey. Ces stages rencontrent un certain succès, surtout en externat. En 2014, treize jeunes – onze externes – ont participé au stage «in-line» à Loverval et vingt-cinq au stage «in-line hockey»: neuf à Loverval et seize à Louvain-la-Neuve. À l'été 2015, en fonction des demandes et de l'organisation par l'ADEPS, le centre de Louvain-la-Neuve sera le seul à proposer seize places lors d'un stage d'«in-line hockey» en externat, du 27 au 31 juillet.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je remercie M. le ministre pour cette réponse complète qui me satisfait pleinement.

2.14 Question de Mme Valérie De Bue à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Plan basket»

Mme Valérie De Bue (MR). – Je sais que le ministre a répondu à une question de mon collègue Philippe Knaepen, en mars dernier, sur le plan basket, mais de nombreux points d'interrogation subsistaient. Par ailleurs, j'ai noté votre fervent soutien, Monsieur le Ministre, aux Castors de Braine lors de leur excellent parcours durant cette saison.

Je m'interroge sur l'avenir du plan basket. Le premier s'étendait de 2011 à 2015 et représentait environ 3 millions d'euros. Les clubs de basket sont inquiets, et vous ne l'ignorez pas, puisque nombreux sont ceux qui contactent directement votre cabinet.

Vous avez récemment déclaré dans la presse que vous étiez encore dans une phase de réflexion et que tout dépendrait des ajustements budgétaires. Dans votre réponse à la question posée début mars, vous avez déclaré, pour rassurer le secteur, que les montants budgétaires seraient garantis. Où en êtes-vous dans votre phase de réflexion? Qu'en est-il de l'évaluation du plan?

Votre cabinet doit maintenant être informé des ajustements budgétaires et je suppose que vous pouvez donner plus d'informations sur le montant dont le plan basket pourra bénéficier. Des économies sont-elles toutefois prévues? La formation des jeunes aura-t-elle une place centrale dans ce nouveau plan?

M. René Collin, ministre des Sports. – Je

voudrais d'abord apporter deux rectifications importantes. Premièrement, le précédent plan basket concernait exclusivement les années 2012, 2013 et 2014. Deuxièmement, l'enveloppe, qui avoisinait 870 000 euros, était distribuée selon différents critères.

Le scénario de base pour le plan basket est prévu; sa finalisation dépend des ajustements budgétaires qui sont en cours.

Néanmoins, le basket est au cœur de nos priorités: il s'agit de la deuxième discipline pratiquée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a près de 46 500 affiliés, dont 30 % de femmes.

En outre, j'affirme clairement que les plans sportifs ne concernent que la formation des jeunes.

Mme Valérie De Bue (MR). – Les chiffres que j'avais mentionnés avaient été publiés dans la presse. Je prends par conséquent acte des chiffres que vous avez communiqués.

Concernant les dates du plan basket, à savoir de 2012 à 2014, on peut comprendre l'inquiétude du secteur. Nous sommes quasi à la mi-2015 ; le plan basket est donc venu à échéance, mais il n'y a pas encore d'alternative ni de prolongation annoncée.

Vous indiquez, Monsieur le Ministre, que le basket constitue le deuxième sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais vous ne donnez plus de lignes directrices pour garantir un soutien à ce sport important.

Je ne peux que déplorer ce manque d'éléments concrets et insister sur le fait que l'incertitude induit un climat de méfiance. Il faut trouver des réponses le plus rapidement possible.

2.15 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Décrochage sportif»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Pour lutter contre la sédentarité chez les jeunes et les adolescents, la Province de Liège a créé l'Académie des Sports. Elle propose des modules et stages sportifs originaux afin de susciter l'envie de pratiquer une activité physique et d'éviter ainsi le décrochage sportif chez les jeunes. Outre la mise sur pied de cette Académie, la Province aide les clubs de sport à diversifier leur offre d'activités et à organiser, par exemple, des cours de perfectionnement ou de recyclage dans le sport. Il existe aussi, au niveau provincial, le Guichet du Sport chargé de guider le public dans la recherche d'une activité sportive.

La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose-t-elle de chiffres concernant le décrochage sportif et la sédentarité chez les jeunes? Si oui, qu'en ressort-il? Quelles sont les principales raisons de ce désintérêt de la part des jeunes? On parle souvent du manque d'envie, du désintérêt dans l'offre ou

de l'incompatibilité des horaires avec le rythme scolaire. Que fait la Fédération Wallonie-Bruxelles pour inciter les jeunes à la pratique d'une activité sportive? À l'instar de la Province de Liège, la Fédération aide-t-elle les infrastructures sportives à diversifier leur offre et à innover? Si oui, comment cette aide se matérialise-t-elle?

M. René Collin, ministre des Sports. – Il convient d'abord de souligner que le nombre de jeunes filles de 12 à 18 ans qui pratiquent une activité sportive dans un club a augmenté de 12,61 % depuis dix ans, avec un taux de pratique de 47,19 %. Chez les garçons, les pourcentages sont stables: 61,49 % d'entre eux pratiquent un sport en club. Ce taux a connu une légère augmentation de 1,72 %. De plus, le nombre de jeunes qui pratiquent plus de six heures de sport par semaine a augmenté de 17,25 % chez les filles et de 21,34 % chez les garçons. Ces chiffres émanent du «Baromètre de la condition physique en 2013».

Les seules données chiffrées relatives à l'absence de pratique et au décrochage sportif datent de 2006, ce qui n'est pas particulièrement récent. Selon une enquête des professeurs Zintz et Bodson relative aux pratiques sportives des jeunes de 6 à 18 ans, 17 % d'entre eux – 24 % des filles et 15 % des garçons – déclaraient alors avoir abandonné la pratique sportive. Le décrochage sportif était le plus marqué chez les plus de 16 ans et concernait surtout les pratiquants de disciplines à maturité précoce: la danse et la natation. Les raisons évoquées étaient le manque d'envie de continuer et les difficultés organisationnelles liées la charge de travail scolaire. En outre, 13 % des jeunes – 17 % des filles et 8 % des garçons – déclaraient ne jamais avoir pratiqué une activité sportive. À noter que le milieu social paraît déterminant: 17 % des jeunes qui n'avaient jamais pratiqué étaient des enfants d'ouvriers et 32 % des enfants de demandeurs d'emploi. Les raisons invoquées étaient le coût trop élevé et les difficultés d'organisation.

Depuis cette année, l'ADEPS organise un nouveau projet pédagogique qui vise notamment le développement de la pratique sportive tout au long de la vie et sa pérennisation. Une analyse montre que les jeunes de 13 à 17 ans constituent la tranche d'âge la moins représentée au sein de la population fréquentant nos centres sportifs. Pour pallier ce manquement, la direction des centres sportifs a développé une nouvelle catégorie de stages spécialement destinés aux adolescents: les *Zaps*. Cette nouvelle catégorie permet aux jeunes de découvrir des sports plus diversifiés les uns que les autres. Avec *Zap sports*, les adolescents ont la possibilité de pratiquer les sports de raquettes, les sports collectifs, l'athlétisme, l'escalade, les sports d'opposition et les sports de maîtrise. *Zap nature* concerne des disciplines telles que la course d'orientation, le VTT, l'escalade, le kayak et le tir à l'arc. Enfin, *Zap aventure* propose un stage d'une semaine en bivouac sous tente avec

sac à dos. Les jeunes passent alors d'un endroit à l'autre en faisant du VTT, de la course d'orientation, de la randonnée, de la spéléologie, du kayak et de l'escalade.

Par ailleurs, l'ADEPS a aussi voulu donner le goût de la pratique sportive aux moins sportifs, en proposant aux enfants de 7 à 17 ans des stages mixtes alliant la découverte sportive, le multisport et l'éveil scientifique ou l'expression corporelle. Ces différents stages sportifs ont pour objectif de redonner le goût de la pratique sportive ou de faire découvrir de nouvelles disciplines sportives aux jeunes. Pour ce faire, on utilise une méthodologie basée sur une approche par le jeu. Elle peut se résumer en trois verbes: bouger, s'amuser et apprendre. À l'issue d'un stage, les jeunes pourront être orientés par le personnel pédagogique de nos centres vers un club sportif de leur région, grâce aux contacts privilégiés que notre administration générale du Sport entretient avec les fédérations sportives reconnues.

La lutte contre le décrochage sportif est un des objectifs prévus par le programme de développement sportif accessible aux clubs et aux communes. Les centres sportifs locaux proposent des subventions pour encourager la réalisation de projets sportifs réservés aux jeunes de moins de 18 ans. Dans les communes, le programme vise notamment le développement des motivations de l'enfant envers la pratique sportive, avant la pratique en club ou, le cas échéant, le rattachement vers une activité physique délibérément choisie et voulue. Les enfants concernés pourront ainsi se conformer à des orientations possibles et découvrir un ou plusieurs sports de manière ludique et sans aucun esprit de compétition. Il faut en effet tenir compte de leurs capacités, mais aussi et surtout leur donner la possibilité de découvrir un sport par une initiation basique et ludique. Des activités pluridisciplinaires sont donc proposées par le biais de stages multisports et bien entendu de stages dans des sports particuliers.

Vous savez que la Fédération propose diverses aides financières pour la promotion d'activités sportives, à l'attention des clubs sportifs, des administrations communales, des centres sportifs locaux et locaux intégrés et des fédérations. Il s'agit de camps sportifs, de programmes de développement sportif, d'activités sportives de quartier, de la promotion de sports pour tous, mais aussi de l'achat de matériel sportif, sans oublier les actions spécifiques prévues annuellement, telles qu'*Été jeunesse*, *Été sport* ou encore *Mon club*, *mon École*.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Merci pour cette réponse extrêmement précise. Les chiffres sur la pratique du sport sont plutôt encourageants. Ils datent de 2013. Par contre, les statistiques relatives au décrochage sportif datent de près de dix ans. Ne sont-elles pas dépassées pour établir les causes du décrochage chez les jeunes d'aujourd'hui? Vous dites aussi que 13 %

des jeunes déclarent ne jamais avoir pratiqué d'activité sportive. Cela me paraît effarant. Les adolescents de 13 à 17 ans sont les plus concernés par cette problématique. Vous parlez des *Zaps* qui leur sont destinés. On devrait promouvoir davantage ce type de stage. J'ai deux adolescents à la maison et je n'en ai jamais entendu parler. Certes, je ne me suis pas renseignée moi-même. Peut-être devrait-on davantage aller vers les jeunes pour essayer de les attirer dans ce type de filière plutôt que d'attendre une démarche de leur part. La promotion devrait également passer davantage par les écoles. On y retrouve tous les jeunes et on peut ainsi en toucher un maximum. En outre, les *agora-spaces* doivent être davantage soutenus pour permettre la pratique du sport par tous dans nos villes et communes.

2.16 Question de M. Olivier Destrebecq à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Survie de l'URLC»

M. Olivier Destrebecq (MR). – Récemment, nous avons appris la survie de l'URLC et son maintien en division 3 de football. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir ainsi des jeunes se maintenir dans les divisions nationales. Il est question de faire table rase du passé, de renouveler la quasi-totalité du staff dirigeant et de repartir ainsi sur de nouvelles bases.

Cela étant, je reste inquiet quant aux finances de ce club. La presse parle de 400 000 euros de dettes cumulées, dont 65 000 euros pour la TVA, 300 000 euros pour l'ONSS, 20 000 euros pour la Ville de La Louvière. Ces chiffres sont-ils corrects? La vraie question qui découle de cette continuité est de savoir s'il est encore possible de définir exactement la dette de ce club par rapport à l'ensemble des fournisseurs et des institutions.

À en croire les médias, plusieurs repreneurs se sont manifestés afin de sauver le club. Sans les citer nommément, pouvez-vous attester que des offres ont été déposées et, sur la base de ces offres, peut-on espérer que les dettes puissent être rapidement épongées?

Quant à la dernière partie de ma question qui porte sur la fusion entre le club de La Louvière et celui de Mons, vous comprendrez que je n'en parle pas. Ce serait malvenu à ce stade.

M. René Collin, ministre des Sports. – Je n'irai pas très loin dans ma réponse, car je ne vais pas m'ériger en manager des licences, d'une part, et en réviseur d'entreprises, d'autre part. Je ne porterai pas de jugement sur les finances du club et il ne m'appartient pas d'analyser les différentes pistes de reprise du club ou d'association avec d'autres. Ma responsabilité consiste, en premier lieu, à être attentif à la formation et à la protection des jeunes, de manière à ce qu'ils puissent continuer à s'adonner au football et que nous puissions conserver des clubs structurellement forts en Wal-

lonie. Ma responsabilité consiste, en deuxième lieu, à être vraiment à la disposition de chaque club pour lui apporter un contact personnalisé, s'il le souhaite, et pour l'aider dans le cadre d'une analyse, d'une mise en contact ou d'une défense du football wallon en général.

Par contre, en ce qui concerne la situation ponctuelle du club, je ne puis en dire davantage sans outrepasser mes responsabilités.

M. Olivier Destrebecq (MR). – Votre réponse, Monsieur le Ministre, me laisse un peu sur ma faim. Je partage tout à fait le sentiment que vous exprimez à propos de votre responsabilité à l'égard des jeunes. Dans une région comme celle-là, dans un club comme celui-là, dans une structure sportive comme celle-là qui comporte des centaines de jeunes, elle est d'autant plus importante.

Cependant, j'espérais avoir un peu plus d'informations. Même si nous lisons tous la presse, les parlementaires que nous sommes ont besoin d'obtenir des informations et des chiffres précis et officiels. C'est bien ce que j'espérais en m'adressant au ministre des Sports, afin de pouvoir rassurer l'ensemble des supporters, mais aussi et surtout ces centaines de jeunes et de familles qui se demandent ce que ce club va devenir. Le club voisin vient de disparaître et le climat est loin d'être à l'optimisme. Je n'ai vu récemment, à la lecture du *Moniteur belge*, aucune modification des structures. Serait-ce notamment parce que les dettes restent impayées, voire impayables? Il y a, à mon sens, un manque total de transparence. J'essaierai d'avoir les informations ultérieurement et par un autre canal.

2.17 Question de M. Philippe Knaepen à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Nouvelles formes de hooliganisme»

M. Philippe Knaepen (MR). – Comme de nombreux pays, la Belgique est touchée par le phénomène ultraviolent du hooliganisme. Nous gardons tous en mémoire le drame du Heysel.

Au cours des dix dernières années, des mesures de sécurité et de prévention ont été mises en place afin d'écartier des stades ces individus attirés par la bagarre et l'adrénaline qu'elle procure. Le hooliganisme est bien loin des valeurs de respect et de solidarité que nous voulons inculquer à nos jeunes.

Ces derniers temps, le hooliganisme revient sur le devant de la scène. Des incidents se sont produits lors de la finale de la coupe de Belgique qui opposait le Standard à Feyenoord et du match d'Europa League entre Lille et Everton. Certes, tous les «ultras» ne doivent pas être considérés comme des hooligans en devenir. Le phénomène fait néanmoins son retour dans et aux abords de

nos stades.

En effet, face aux interdictions de stade et à tout un panel de sanctions infligées pour éloigner ces individus violents des stades, la nouvelle mode du hooliganisme consiste en *Fight football club*. Ainsi, comme à l'époque romaine, deux groupes pouvant réunir plusieurs dizaines d'individus s'affrontent dans une rue, sur un parking, devant un centre commercial ou une friche industrielle. Ces bagarres se déroulent en dehors des centres urbains et loin des stades. Sans un fort réseau d'informateurs, la police ne peut intervenir à temps.

Le ministre peut-il nous donner des informations sur le phénomène en Belgique et en Fédération Wallonie-Bruxelles? La Ligue et l'Union belge sont-elles conscientes du regain du hooliganisme? Quelles nouvelles mesures prendrez-vous? Quelles actions mettez-vous en œuvre auprès des clubs?

M. René Collin, ministre des Sports. – Le football fait partie intégrante de notre société, et ceux qui croient qu'il pourrait être totalement à l'abri de ces dérives de notre société se font des illusions. Toutefois, il faut agir, prévenir, éduquer et sanctionner. Vous évoquez le Heysel. Trente ans après ce drame, on doit reconnaître que les choses ont heureusement évolué.

Sans vouloir dresser un tableau idyllique de la situation, je constate que les familles retournent dans les stades. Selon la cellule Football du SPF Intérieur, le déploiement policier pour les matches de divisions 1 et 2 a diminué de 2 059 unités entre les saisons 2012-2013 et 2013-2014. Par ailleurs, le travail des zones de police s'est professionnalisé. Le système de surveillance s'est amélioré et les forces de l'ordre font plus souvent appel à des *spotters*. Les mentalités n'ont pas forcément évolué, mais bien la manière d'assurer la sécurité et d'encadrer les matches. Ces progrès sont encourageants sachant que les rencontres à risque augmentent. Avec le système des play-offs, par exemple, le nombre de rencontres à risque peut augmenter durant un championnat.

Grâce au travail des clubs mené avec leurs groupes de supporters, le hooliganisme classique a cédé la place à des actions de protestation, souvent disproportionnées d'ailleurs, contre une direction ou des joueurs.

En D1, au cours de l'avant-dernière saison, 38 920 policiers ont été déployés contre 19 135 durant la saison 2013-2014. Durant la saison 2009-2010, 1 502 procès-verbaux ont été dressés pour la D1 et la D2 contre 1 031 en 2013-2014.

Toujours en D1 et D2, en 2009-2010, 1 289 personnes ont été interdites de stade contre 964 en 2013-2014. Ces chiffres restent importants évidemment.

En 2009-2010, des amendes pour un montant

de 439 825 euros ont été perçues, contre 355 850 en 2013-2014.

On constate donc que la dissuasion fonctionne. Une infraction à la loi sur le football peut mener à une interdiction de stade – de trois mois à cinq ans – et à une amende de 250 à 5 000 euros. En outre, les sanctions sont prévues dans les six mois qui suivent les faits. L’Union royale de football peut aussi radier les membres sanctionnés.

Pour le football amateur, nous travaillons, en collaboration avec la CFF et l’AISF, au projet *Fair-play managers* qui vise à mettre en place des référents fairplay dans les clubs, afin de canaliser les ardeurs de certains supporters passionnés. Plus le travail s’effectue en amont, plus les résultats seront tangibles.

Mais, je le rappelle, le sport ne parviendra pas à lui seul à combattre et éradiquer les dérives de notre société.

La violence n’est pas toujours physique. Elle peut être verbale ou visuelle. Samedi, au derby wallon, j’ai découvert des banderoles inadmissibles.

L’amalgame douteux entre les supporters du Standard et les membres de l’État islamique, peu importe le tifo, organisé voici quelques semaines est de très mauvais goût. La banderole offensante pour les journalistes est aussi de mauvais goût. Je ne suis pas sûr d’avoir lu dans la presse les cris réguliers des clans de supporters à l’encontre de certains joueurs comme M. Bia du Standard. La décence m’interdit de rappeler ce qui était scandé et chanté à tue-tête. J’étais au stade, sur le même banc que M. Oliver Chastel et ses deux enfants. D’autres enfants étaient aussi présents. De tels comportements sont d’autant plus détestables devant des enfants.

La charte «Vivons sport» représente un travail de longue haleine. Les actions de sécurité, de dissuasion et les sanctions prévues ont permis d’enregistrer les statistiques dont je vous ai parlé. En revanche, nous devons encore travailler pour changer les mentalités. Les clubs ont une responsabilité. Nous ferons un tour de table avec les clubs et les associations de supporters pour que des actions de sensibilisation soient menées dans les tribunes. Ceux qui désirent se faire remarquer ne peuvent le faire que pour de bonnes causes.

Plus les fléaux qui polluent le sport seront combattus à différents niveaux, plus grande sera la sensibilisation et plus efficace sera le changement durable de mentalité. Le sport doit être une école de vie et pas l’inverse!

M. le président. – Nous avons voté un magnifique décret sous la législature précédente. Je pense que son application pourrait contribuer à résoudre les problèmes.

M. Philippe Knaepen (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cette réponse très

fouillée. Vous avez fourni de nombreuses statistiques, mais vous n’avez pas répondu concernant la nouvelle forme de hooliganisme, le *Fight Football Club*, à savoir les bagarres de rue. Ce qui est arrivé est effectivement détestable. Je partage entièrement votre avis à propos du match de samedi dernier. Néanmoins, en tant que ministre des Sports, allez-vous vous contenter d’organiser une table ronde avec l’ensemble des clubs? Vous avez aussi des moyens de pression. Si certains clubs ou les fans ne respectent pas le fairplay, vous pouvez suspendre les subsides.

M. René Collin, ministre des Sports. – Je ne vais pas répéter tout ce que j’ai déjà dit il y a trois semaines ou un mois.

M. Philippe Knaepen (MR). – Il faut agir, Monsieur le Ministre! Dire c’est bien, mais agir c’est mieux!

2.18 Question de M. François Desquesnes à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Appel à projets “sport et intégration”»

M. François Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre, nous avons pris connaissance de l’appel à projets «Sport et intégration» que vous avez lancé via le site de l’ADEPS.

Cet appel, visiblement destiné aux centres sportifs locaux ou intégrés, aux clubs et aux communes, sera clôturé le 15 mai prochain. Le formulaire à compléter demande aux intéressés des précisions sur ce qu’ils comptent faire pour valoriser les actions conjuguant sport et intégration. Il peut s’agir de projets visant à favoriser le dialogue et les rencontres interculturelles, à lutter contre les préjugés et les stéréotypes ou encore – certains collègues l’ont évoqué – à combattre des situations regrettables loin de véhiculer les vraies valeurs du sport.

Différentes bourses pourront ainsi être octroyées pour une série d’actions ponctuelles. Le montant maximum est de 2 500 euros, moyennant le respect d’une série de conditions, notamment le caractère structurant de l’initiative.

Pouvez-vous nous donner davantage d’informations et d’explications concernant cette initiative qui semble extrêmement positive, étant donné le climat actuel? Comment s’assurer que l’objectif poursuivi se retrouvera dans la sélection des projets? Comment faire le lien entre cette initiative et le plan de lutte contre le radicalisme? Quel est le calendrier prévu pour la mise en œuvre de ce projet?

M. René Collin, ministre des Sports. – Vous avez abordé dans les grandes lignes l’appel à projets annoncé lors du débat mené au Parlement sur la lutte contre la radicalisation. Je n’y reviendrai pas.

On a envoyé l’appel directement aux com-

munes, aux centres sportifs locaux et aux centres sportifs locaux intégrés, ainsi qu'à l'ensemble des fédérations sportives, en demandant à celles-ci de le relayer auprès de leurs clubs affiliés. La plupart l'ont fait et certaines m'ont demandé de les informer du résultat de l'appel, ce que je ferai. Il importe d'associer les fédérations au projet; elles pourront ainsi sensibiliser leurs clubs à l'importance de la démarche. De plus, ce large mode de diffusion permet d'informer tous les acteurs concernés.

Un comité sélectionnera les projets. Il comprendra des représentants de l'ADEPS, de l'Association interfédérale du sport francophone (AISF), un membre de mon cabinet et un expert en politique d'intégration, afin d'assurer au mieux la réalisation de l'objectif.

Cette initiative s'inscrit bien entendu dans le plan de lutte contre le radicalisme. Les dossiers doivent être rentrés pour le 15 mai. Le comité de sélection se réunira rapidement pour que les bénéficiaires puissent être informés en juin et que certaines activités prévues en juillet puissent se dérouler. La liquidation des crédits sera réalisée dans un délai rapide afin d'éviter aux bénéficiaires de devoir préfinancer les projets.

M. François Desquesnes (cdH). – Je vous remercie pour vos réponses. Nous dresserons le bilan – qualitatif et quantitatif – de l'opération d'ici quelques mois.

2.19 Question de M. Yves Evrard à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Insertion par le sport et état des infrastructures sportives à l'IPPJ de Saint Hubert»

M. Yves Evrard (MR). – Lors d'une récente visite à l'Institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) de Saint-Hubert, j'ai constaté le piètre état des terrains multisports dont disposent les jeunes. Le revêtement est dans un état déplorable et occasionne de nombreuses blessures, non seulement aux jeunes, mais aussi au personnel encadrant.

Même si les IPPJ sont du ressort de votre collègue, le ministre Rachid Madrane, l'insertion par le sport ainsi que les infrastructures sportives font partie de vos compétences. Il s'agit ici, j'en conviens, d'une facette particulière de l'insertion par le sport, celle de jeunes qui, pour diverses raisons, se retrouvent placés dans une structure coercitive.

Votre département pourrait-il aider ces jeunes qui, même s'ils sont dans une situation particulière, font partie intégrante de notre jeunesse? Est-il possible d'octroyer une aide financière, même à titre exceptionnel, pour remettre ces infrastructures sportives en état le plus rapidement possible? C'est souvent le seul moyen qu'ont ces

jeunes de s'occuper sereinement et intelligemment.

De nombreux terrains multisports fleurissent un peu partout, mais ne sont pas toujours très fréquentés. Une aide spécifique est prévue pour les aires multisports. Pourrait-on l'utiliser en l'occurrence, puisqu'il ne s'agit que de rénover le revêtement?

M. René Collin, ministre des Sports. – Je ne suis pas compétent pour les IPPJ et le décret «Infrasports» adopté par le Parlement wallon ne me permet pas de subsidier un investissement relatif à une IPPJ. Des crédits d'infrastructures sont, par contre, disponibles par le biais de la DO 15 du budget dont M. Madrane a la charge. Je m'entretiendrai avec lui sur la manière de résoudre le problème que vous évoquez.

De façon plus générale, la Fédération et la Région wallonne mènent plusieurs actions en vue de favoriser l'intégration sociale des jeunes. En Wallonie, le programme «Sport de rue» vise à multiplier les infrastructures de plein air afin que les jeunes et les moins jeunes puissent pratiquer un sport dans leur quartier. Ce dispositif complète de manière cohérente un plan de prévention de proximité. Ces infrastructures sont ouvertes à tous et ne nécessitent pas d'encadrement, ce qui renforce la responsabilisation et la conscientisation des utilisateurs quant à la bonne gestion durable de cet équipement.

La présentation d'un projet de subvention de ce type d'infrastructure requiert un avis préalable d'opportunité sociale, émis par la Direction interdépartementale de la cohésion sociale (DICS). Le public cible est principalement celui des quartiers défavorisés, démunis ou éloignés de toute infrastructure sportive.

Il existe également d'autres programmes comme «Sports de quartier» ou l'opération «Été jeunesse», en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui visent également à promouvoir la pratique du sport auprès de publics moins favorisés. Les IPPJ ont accès à ces aides qui visent à faire du sport un outil d'émancipation.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, je ne peux que vous inviter à sensibiliser votre collègue, le ministre Madrane, qui a d'ailleurs visité l'établissement il y a quelque temps. Je souligne toute l'importance des infrastructures sportives, grâce à des actions comme «Sport de rue» qui permettent à la fois de faire de la prévention et d'occuper intelligemment les jeunes au moyen d'activités sportives.

2.20 Question de M. Patrick Lecerf à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Réglementation Été Sport»

M. Patrick Lecerf (MR). – Monsieur le ministre, vous venez de modifier de manière dras-

tique la réglementation de l'action *Été Sport*. Comme vous l'annoncez sur votre site, cette action vise à augmenter la pratique sportive générale durant les vacances d'été. Deux modifications auront des conséquences importantes sur l'organisation des stages. La première ne coûte rien tandis que la deuxième semble avoir pour but de faire des économies.

Les étudiants en éducation physique ayant réussi leurs deux premières années d'études et les capacitaires, c'est-à-dire les entraîneurs de clubs pouvant justifier de cinq ans d'encadrement sportif, seront désormais exclus des équipes pédagogiques. Ces catégories de formateurs constituent la majorité des animateurs disponibles en cette période et dans des disciplines spécifiques. Les communes, les clubs et les centres sportifs locaux se trouvent dans l'impossibilité de répondre à cette nouvelle condition qui n'a aucun fondement et qui est imposée moins de trois mois avant le début des stages.

Dans notre région, nous avons développé un projet avec six communes rurales. Nous accueillons 1 200 enfants pendant l'été. La nouvelle mesure concerne 31 des 71 éducateurs que nous engageons, soit 42 % d'entre eux. Je ne comprends pas que l'on se prive des compétences de personnes qui ont réussi deux années d'études ou de sportifs qui sont parfois des champions et s'occupent très bien des jeunes, même s'ils n'ont pas toujours le brevet de l'ADEPS. Le fait d'introduire une telle mesure trois mois avant les stages ne laisse pas le temps de se mettre en ordre avec les nouvelles règles. En outre, dans certaines disciplines, il n'y a pas de brevet organisé par l'ADEPS.

L'autre volet concerne les subsides. Ils étaient plafonnés à 2 900 euros sur l'été, soit quatre stages à 650 euros et un stage pour adultes à 300 euros. Dorénavant, ils ne dépasseront plus 1 200 euros, soit 3 stages à 400 euros pour l'initiation et la découverte sportive. Pour nos six communes, cela représente une diminution de 62 %. Cela nous paraît énorme et disproportionné.

Cette diminution et l'impossibilité pour les communes et les clubs de trouver les moniteurs exigés annoncent un échec cuisant de l'action *Été Sport* qui connaissait depuis plusieurs années un succès indiscutable et mérité. Pouvez-vous justifier ces modifications? Ne serait-il pas opportun de reporter l'application de cette nouvelle réglementation après avoir consulté les acteurs de terrain et l'administration, ce qui a manifestement été oublié?

M. René Collin, ministre des Sports. – Mes services ont été confrontés à plusieurs problèmes, dont celui de la continuité de l'opération, en fonction des expériences des années précédentes. Sur le plan budgétaire, vous avez décelé, à juste titre, une volonté de cadrer les choses. L'année dernière, conformément à des dispositions anté-

rieures, l'opération avait été menée à budget fermé. Les clubs, communes et associations organisant un stage pouvaient ne recevoir aucun subside à cause de l'épuisement des crédits. Cela s'est produit plusieurs fois. Selon moi, la façon la plus équitable de résoudre le problème, tout en tenant compte des montants disponibles, était de repréciser les postes budgétaires afin d'assurer à tous un accès aux subsides.

Par ailleurs, comme l'a largement évoqué l'ADEPS, on entendait améliorer la qualité de la formation lors des stages percevant une aide. Cela n'empêche pas l'organisation de stages ou de rencontres sans sollicitation des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons donc procédé à une adaptation. Si l'objectif est toujours de proposer des stages au plus grand nombre, il convient aussi de promouvoir la qualité de l'encadrement. Il devra désormais satisfaire aux exigences européennes et à la Déclaration de Bologne. Un service de l'ADEPS, appelé Vie fédérale, a procédé à une refonte fondamentale de la formation des cadres sportifs, considérant que les monitorats étaient dorénavant des métiers à part entière dont le but est d'assurer une formation pédagogique, éthique et sécuritaire, en tenant compte de l'évolution des disciplines. Un encadrement de qualité ne peut que servir l'image du club sportif. Certes, la valorisation de l'expérience est importante et incontournable. Rien n'empêche d'ailleurs un club de faire appel à un encadrant de ce type. Par contre, la subvention est subordonnée à une compétence pédagogique. C'est le but poursuivi par les services de l'ADEPS.

Trois types de stages peuvent faire l'objet d'une aide. Pour *Été Sport One*, un montant de 400 euros est prévu. *Été Sport Pro* et *Été Sport Plus* bénéficieront d'actions spécifiques au club, mais on prévoit 650 euros pour un stage de perfectionnement. Si le sport pratiqué justifie un déplacement à l'extérieur, le montant pourra atteindre 1 000 euros. La volonté est de promouvoir le bon travail des responsables des clubs en créant des catégories selon les objectifs poursuivis.

Je peux comprendre que cette nouvelle situation génère quelques difficultés. J'ai veillé à communiquer les informations le plus rapidement possible, avant les vacances de Pâques. L'idéal aurait été de le faire encore plus tôt mais je ne disposais pas des propositions nécessaires. Il s'est beaucoup dit que cette opération pourrait être remise en cause. J'ai souhaité la maintenir, mais en tenant compte de deux impératifs.

Le cadrage budgétaire ne devra écarter personne et sûrement pas celui qui déposera sa demande après les autres. En outre, il y a une volonté d'améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique. Rien n'empêche toutefois une commune, un club ou une association de prendre des initiatives sans solliciter les aides de la Fédération.

M. Patrick Lecerf (MR). – Cela me paraît regrettable. Ce programme est formidable. Il a permis de développer des choses sérieuses et pérennes. Et vous dites qu'on peut le réaliser sans nous! Pour nos six communes rurales, cela représente une perte de 39 125 euros de subsides, ce qui n'est pas négligeable. Reporter la charge sur les familles ne me paraît pas sérieux et ne permet pas d'atteindre les objectifs que vous avez annoncés.

Sur l'aspect budgétaire, je connais le problème et je le comprends. Je ne puis toutefois vous suivre lorsque vous excluez toute une série de personnes et que vous créez des formules *Pro* et *Plus* en permettant à des clubs d'aller faire du sport à l'étranger. Ce n'est pas l'objectif d'*Été Sport*.

M. René Collin, ministre des Sports. – Cela se fait dans des circonstances exceptionnelles, en fonction du sport pratiqué. Il y aura peut-être trois ou quatre demandes.

M. Patrick Lecerf (MR). – On verra. Est-ce toutefois le bon moment pour créer ces possibilités, alors que l'on ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour permettre à tout le monde de bénéficier de subsides et que l'on ne peut toucher le plus grand nombre d'enfants possible?

En ce qui concerne la qualité, j'ai bien compris la démarche générale de l'ADEPS. Même si vous nous l'aviez dit trois mois plus tôt, cela n'aurait rien changé. Comment voulez-vous que nous demandions à des moniteurs qui sont parfois reconnus au niveau international et qui participent à nos stages depuis des années, de décrocher un brevet du jour au lendemain? C'est impossible. Les brevets de l'ADEPS ne sont d'ailleurs même pas organisés chaque année. En outre, la philosophie de ces stages est axée sur le multisport. Nous proposons dès lors un maximum de disciplines, afin d'essayer de donner le goût du sport aux enfants. Pour nombre d'entre elles, il n'y a pas de brevet ADEPS ou celui-ci n'est organisé que tous les deux ou trois ans. Je comprends la volonté de toujours essayer de relever le niveau, mais cela ne vous coûterait rien de décider que ces modifications interviendraient dans un an ou deux. Aujourd'hui, vous nous mettez le couteau sous la gorge. Les centres sportifs locaux et l'Association des établissements sportifs (AES) sont écœurés, de même que votre administration qui n'a pas été consultée. Je ne peux vraiment pas vous suivre, Monsieur le Ministre. J'espère que vous serez attentif à ma proposition de report qui n'a aucun impact budgétaire.

2.21 Question de M. Patrick Prévot à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Lésions de surcharge chez les jeunes sportifs»

M. Patrick Prévot (PS). – Monsieur le Mi-

nistre, le sport occupe une place de plus en plus importante dans notre société. La pratique sportive se popularise et se démocratise. S'il en est ainsi pour les adultes, il en va de même pour les jeunes. Les enfants s'adonnent dès le plus jeune âge à des sports de compétition avec des exigences et des intensités croissantes. Certains jeunes combinent parfois une activité physique extrême à une sédentarité tout aussi prégnante. C'est évidemment un souci supplémentaire. Le corps subit dès lors des charges importantes, non diversifiées, et sans y avoir été correctement préparé.

Selon plusieurs spécialistes, on assiste chez les jeunes sportifs à des blessures de plus en plus nombreuses, en particulier les lésions de surcharge. Ces dernières sont insidieuses, parfois indolores et nécessiteraient pourtant selon certains médecins une convalescence aussi importante que ne l'exige une fracture.

Monsieur le Ministre, disposons-nous aujourd'hui de chiffres sur l'évolution des blessures chez les jeunes sportifs, en particulier des lésions de surcharge? Beaucoup de sports – le tennis, le football notamment – peuvent se pratiquer à l'intérieur pendant la période hivernale. Toutefois, de nombreux pédiatres et spécialistes recommandent de respecter un temps de repos, très important pour les jeunes. Qu'en est-il en Fédération Wallonie-Bruxelles? Est-il envisagé de sensibiliser les fédérations et les clubs au respect de cette période de relâche?

Un moyen de limiter les blessures chez les jeunes est la diversification des activités. Elle est prônée par les spécialistes, surtout pour les clubs qui proposent à leurs jeunes une pratique sportive de haut niveau. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle concrètement participer à cet objectif? Ne serait-ce pas là un levier intéressant pour favoriser les collaborations entre les différentes fédérations sportives? La Charte des droits de l'enfant dans le sport assure, pour les fédérations et les clubs signataires, une conscientisation des droits physiques et moraux des jeunes. Cette charte a-t-elle été ratifiée par la Belgique? Sa diffusion ne pourrait-elle pas constituer un moyen pertinent pour lutter contre les excès de sport et les blessures chez les jeunes?

M. René Collin, ministre des Sports. – Nous n'avons pas de données chiffrées sur les lésions de surcharge en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais dans les programmes de formation de cadres sportifs organisés ou homologués par l'ADEPS, les concepts de planification de l'entraînement et de calcul de la charge de travail occupent une place importante.

Pour limiter les blessures chez les jeunes, il faut procéder à la diversification des activités, surtout dans les clubs qui proposent aux jeunes une pratique de haut niveau. On doit constater que, depuis quelques années, certaines fédérations sportives ont adapté les règles du jeu et le matériel

aux jeunes enfants, par exemple pour le tennis, le tennis de table, le basket, le volley, le rugby, le handball et le football.

L'ADEPS a organisé, avec l'aide d'experts québécois, plusieurs sessions de sensibilisation au concept de DLTA (développement à long terme de l'athlète) à destination des fédérations sportives. Les axes prioritaires d'application de ce concept consistent en programmes d'entraînement et de compétition adaptés au stade du développement de l'enfant, à la capacité d'entraînement et de récupération de chaque qualité physique et au développement physique, mental et cognitif du sportif. L'entraînement doit être programmé et réparti en périodes; les compétitions doivent être planifiées à chaque stade de développement. Le nouveau projet pédagogique appliqué dans les stages de l'ADEPS vise à promouvoir une pratique sportive diversifiée et multidisciplinaire dès le plus jeune âge, tout en rejetant toute forme de spécialisation précoce. Cela permet d'éviter d'éventuelles lésions consécutives à une surcharge.

Les activités sportives proposées dans les centres de l'ADEPS sont basées sur les activités pluridisciplinaires de trois ans à seize ans et même dix-sept ans pour les sports qui nécessitent davantage de maturité. Ces activités sont, de trois à cinq ans, l'éveil à la motricité et, de six à dix-sept ans, les découvertes sportives par familles de sports: sports collectifs, sports de raquette, sports gymniques et multisport. Nous avons fait le choix de ne pas préconiser de spécialisation avant neuf ans sauf pour deux disciplines où une maturité précoce suffit: la gymnastique artistique à partir de sept ans et la natation dès six ans.

Même si nous distinguons les sports demandant une maturité précoce ou tardive, il convient de garder à l'esprit qu'une spécialisation précoce ou inappropriée peut nuire au stade ultérieur du développement de l'enfant ou de l'athlète, entraîner un développement inégal et dès lors augmenter le risque de blessure et de fatigue chez l'enfant.

Cette lutte contre les excès de sport chez les jeunes est reprise de manière très explicite dans la charte «Vivons sport» promue par l'ADEPS et dont le respect est rappelé systématiquement et imposé aux fédérations sportives.

M. Patrick Prévot (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je ne suis pas seulement un fervent défenseur de la pratique sportive pour les jeunes comme pour les moins jeunes, je suis également soucieux de la santé de nos sportifs.

Ma question portait sur les lésions de surcharge et il est toujours plus facile de cerner une problématique lorsque l'on dispose de chiffres. J'entends bien que vous n'êtes pas en mesure pour l'instant de nous les communiquer. Je retiens deux aspects très intéressants: d'une part, l'ADEPS et vous-même reconnaissez que la diversification des activités est primordiale pour éviter que les

mêmes muscles soient sollicités systématiquement, notamment chez les jeunes et les très jeunes; d'autre part, l'ADEPS n'envisage pas de spécialisation sportive, sauf la natation et la gymnastique, avant neuf ans. Si nous souhaitons tous avoir des sportifs de haut niveau en Belgique et dans les années à venir, ce ne serait pas leur rendre service que de les soumettre à des entraînements intensifs. Ces mêmes jeunes qui pourraient avoir dû abandonner un autre sport, par exemple à la suite de blessures, seraient davantage handicapés. Il faut rester très attentif à cette problématique et je ne manquerai pas de l'être dans les prochains mois.

2.22 Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Football et centre de formation des jeunes à Mons»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Comme vous le savez, je suis le dossier du RAEC Mons depuis le début. J'aborderai aujourd'hui la situation de l'équipe des jeunes. Beaucoup de déclarations ont été faites ces derniers temps à propos du projet de centre de formation des jeunes. Certains responsables politiques ont été jusqu'à s'engager à ce que ce centre voit le jour dès l'année prochaine, sans même savoir si l'équipe première aurait un matricule. C'est mal connaître le monde du football puisque, sans matricule, il ne peut y avoir d'école des jeunes puisque ces derniers, en fonction des catégories d'âge, doivent évoluer dans une division déterminée par le matricule de l'équipe première. Le centre de formation est donc bel et bien lié au sort de l'équipe première. Avez-vous eu des contacts afin d'envisager une solution pour l'outil «centre de formation»? On se rappellera que la Fédération était intervenue dans le projet «Futurosport» de Mouscron, au même titre qu'un opérateur privé et que la commune. Si l'équipe première n'obtient pas son matricule, pourrions-nous envisager une solution spécifique pour le centre de formation, en l'occurrence pour l'ASBL Maffic?

Plusieurs jeunes, et surtout les meilleurs, ont déjà quitté l'équipe de Mons pour rallier des clubs mieux cotés ou jouissant d'une situation financière plus favorable, comme Anderlecht ou le Standard. Qu'en est-il en termes de réglementation et de législation? Si je ne m'abuse, un jeune doit avoir au moins 16 ans pour se voir proposer un contrat. Cette règle vaut-elle également pour un contrat sportif? Quelles sont les règles qui permettent de protéger les centres de formation d'origine de départs intempestifs et aux jeunes d'évoluer dans les clubs de leur choix?

M. René Collin, ministre des Sports. – Je confirme vos propos, Monsieur Bouchez. Le centre de formation dépend directement d'un matricule. Si le matricule montois a été radié faute de repreneur, il sera impossible d'empêcher les

jeunes de s'affilier à un autre club. Ils seront libres comme l'air. À ma connaissance, certains jeunes ont décidé de rejoindre des clubs d'un meilleur niveau sportif évoluant dans des séries nationales. Bien sûr, ce niveau peut fluctuer.

Je suis optimiste quant aux initiatives prises depuis quelques semaines par la ville de Mons pour tenter de trouver une solution et garder un club qui évoluerait au stade du Tondreau. Je ne dévoilerai pas les démarches effectuées – vous en savez autant que moi. Je pense qu'il faut rester optimiste. Je n'exclus aucune autre initiative, mais l'attention quasiment quotidienne que mes services réservent au problème témoigne de ma volonté d'être aux côtés de la ville pour trouver une solution.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – De nombreuses initiatives ont été prises, mais nous n'avons aucune garantie de succès.

Il faut faire la distinction entre le club de football qui peut continuer à fonctionner sans numéro de matricule en P4 par exemple, et le centre de formation des jeunes. Le centre de formation du RAEC Mons forme des jeunes de haut niveau et est impliqué dans des programmes sport-études, de formation de joueurs d'élite, etc.

Cette distinction entre le club et le centre de formation s'est déjà présentée avec le Futurosport dont l'équipe première a été rétrogradée, mais dont l'école des jeunes a été pérennisée.

Admettons que la ville de Mons trouve un accord avec une équipe disposant d'un numéro de matricule éventuellement en P1, cela ne contribuerait pas pour autant au maintien du niveau du centre de formation.

Monsieur le Ministre, il est important que vous soyez attentif à cette question qui n'apparaît pas actuellement dans le débat public. Certains imaginent du reste que si on possède un club de football, on dispose automatiquement d'une école des jeunes. Certes, il y a toujours actuellement des clubs à Mouscron et à Charleroi, mais la province du Hainaut est étendue. En ne gardant que deux centres de formation, on risque d'imposer à des enfants de cinq ou six ans de longs déplacements pour rejoindre leur école. J'attire donc l'attention sur la nécessité de garder un centre de formation à Mons.

2.23 Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Projet “Playing for Success”»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Le projet «Playing for Success» a pour but de cibler des étudiants, des élèves considérés comme «à problème» ou qui du moins rencontrent des difficultés scolaires et de leur permettre de s'illustrer, de développer des qualités, de prendre confiance en

eux, en prenant des responsabilités dans des structures associatives et particulièrement sportives. Le projet permet également de favoriser la pratique sportive par ces jeunes.

Cette expérience est très importante, à l'image de ce qui peut se faire aux États-Unis où les qualités des sportifs en basket-ball ou en football américain sont valorisées, au même titre que les performances des bons élèves en français ou en mathématiques.

À l'heure actuelle, l'enseignement est trop axé sur les mêmes compétences – le français, les mathématiques, les sciences –, en oubliant souvent les matières manuelles ou la pratique du sport qui constituent des compétences tout aussi importantes que les qualités intellectuelles.

Ce projet s'inscrit dans cette logique de remise en confiance.

Il existe plusieurs centres «Playing for Success» en Flandre, mais un seul en Belgique francophone: ce sont les Spiroos de Charleroi qui ont marqué leur accord pour une expérience-pilote.

Quel est votre état d'esprit par rapport à ce projet? Comptez-vous prendre des initiatives pour diffuser le projet ailleurs en Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. René Collin, ministre des Sports. – Pour l'instant, je n'ai pas eu de contacts avec les initiateurs de ce projet qui, me semble-t-il, développe activement les possibilités d'émancipation individuelle des jeunes. Il concerne des enfants de 9 à 14 ans en décrochage scolaire. Une motivation est insufflée par des sportifs de haut niveau, l'attitude d'apprentissage est certainement améliorée et la confiance renforcée. Il est en outre de coutume que les jeunes reçoivent un diplôme des mains de leurs idoles sportives, en présence de leurs parents.

C'est très important. La pratique peut se faire dans un lieu plus inspirant que l'école, dans un stade par exemple, où les jeunes reçoivent pendant neuf semaines, le mercredi après-midi, des cours de langue, de mathématiques, de technologie de l'information et de la communication. Ils sont accompagnés intensivement par des bénévoles et des sportifs de haut niveau. Une confiance peut ainsi se forger ou se consolider. Cela apporte beaucoup pour la suite du parcours, et pas seulement sportif ou scolaire, des jeunes.

Les études montrent que, pendant les neuf à dix semaines du programme, les jeunes peuvent rattraper un retard de six à quinze mois en lecture et de huit à vingt-quatre mois en calcul. Le concept «apprendre en jouant dans un environnement sportif» a déjà démontré sa plus-value au Royaume-Uni où Tony Blair en a été l'un des instigateurs il y a seize ans. Aux Pays-Bas, le programme fonctionne depuis huit ans.

En 2010, une ASBL anversoise a lancé ce

projet en Belgique. Actuellement quinze clubs y participent. Le dernier en date est le BX-Bruxelles de Woluwe-Saint-Lambert où Pierre Kompany parraine le projet. En octobre de cette année, le Spirou Basket de Charleroi va adhérer à ce programme. Environ 500 enfants belges par an y participent. J'ai demandé à mes services d'être particulièrement attentifs à l'évaluation de ces projets, afin de promouvoir ce type de démarche.

Dans ma réponse à la question posée tout à l'heure par le député Jean-Luc Crucke sur le sport-études, j'ai dit ma volonté d'organiser, peut-être déjà à l'automne, une réunion ou un colloque sur la relation entre le sport et l'école. Je ne manquerai pas d'y intégrer un volet concernant la présente initiative.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – De tels

projets doivent être développés, car ils permettent à certains élèves de retrouver confiance en eux. Si grâce à cette confiance et à une plus grande estime d'eux-mêmes, ils peuvent développer des compétences et surtout mieux appréhender les apprentissages de base, ce sera tout bénéfique pour eux et pour la société.

Le lien entre études et sport doit être beaucoup plus prononcé en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment grâce à cette initiative, comme c'est le cas dans les pays anglo-saxons qui, dans ce domaine-là, sont véritablement un exemple à suivre.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 17 h 30.